



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

2016
2017

RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

2016
2017

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-79580-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-79581-0 (version électronique)

© Gouvernement du Québec 2017

LETTRES DE TRANSMISSION DU RAPPORT
ANNUEL DE GESTION DU MINISTÈRE
DU CONSEIL EXÉCUTIF



Québec, le 25 septembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport fait état des résultats obtenus à l'égard des engagements pris par le Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyens et des objectifs de son plan stratégique pour l'exercice financier 2016-2017. Il expose également les efforts consentis par le Ministère en matière de développement durable ainsi que de l'occupation et de la vitalité des territoires.

De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, informationnelles et financières du Ministère et répond aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Philippe Couillard

Québec, le 21 septembre 2017

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère du Conseil exécutif, qui fait état des résultats obtenus et des principales réalisations dans les domaines sous la responsabilité du Ministère.

Ce rapport met en valeur les efforts de notre personnel qui, jour après jour, démontre son savoir-faire et son engagement pour une action gouvernementale efficace et cohérente. Il souligne également l'apport précieux de tous nos partenaires dont la collaboration constitue un atout au succès de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,
Juan Roberto Iglesias,

André Fortier
Secrétaire général associé

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité	1	Section 03 - Utilisation des ressources.....	49
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	1	Ressources humaines	49
Section 01 - Présentation générale du ministère du Conseil exécutif....	3	Ressources financières.....	53
Mission, vision, valeurs, enjeu	3	Ressources informationnelles	58
Organisation administrative	4	Section 04 - Autres exigences	59
Section 02 - Résultats 2016-2017	11	Accès à l'égalité en emploi.....	59
Résultats en lien avec les engagements pris dans le Plan stratégique		Accès aux documents des organismes publics et protection	
2015-2017	11	des renseignements personnels.....	63
ORIENTATION 1 - Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil		Égalité entre les femmes et les hommes	64
des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer		Emploi et qualité de la langue française.....	64
la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités		Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats	
définies par le gouvernement.....	11	de service	65
ORIENTATION 2 - Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État		Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	66
visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes		Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général	
les régions du Québec	30	du Québec.....	67
ORIENTATION 3 - Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation		Politique de financement des services publics	67
performante	38	Annexe - Lois et règlements	69
Autres résultats	40	Liste des tableaux	71
Résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration			
de services aux citoyens.....	40		
Résultats relatifs au développement durable et aux changements			
climatiques	41		
Résultats relatifs aux mesures en matière d'occupation et de vitalité			
des territoires.....	46		

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2017, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020 et à l'égard de l'occupation et de la vitalité des territoires ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

Pour le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,
Juan Roberto Iglesias,



André Fortier
Secrétaire général associé

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, le 19 septembre 2017

Monsieur Juan Roberto Iglesias
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne et de la gestion des risques,



Marie-Claude Ferland, CPA, CA
Secrétariat du Conseil du trésor

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

SECTION
01

MISSION - VISION - VALEURS - ENJEU

Le Conseil exécutif a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'Administration de l'État.

Le Conseil exécutif forme, avec le lieutenant-gouverneur, le Gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est administré par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Il a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales.

Le Ministère assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif assume aussi la responsabilité du soutien à la prise de décision gouvernementale pour certains secteurs ou domaines, en lien avec les mandats particuliers confiés par le gouvernement.

Enfin, le ministère du Conseil exécutif coordonne également la communication gouvernementale.

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son plan d'action.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement ainsi que de la communication gouvernementale.

VISION

Une équipe forte de son savoir-faire et engagée dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour une société prospère

VALEURS

INTÉGRITÉ
TRANSPARENCE
EXCELLENCE
RIGUEUR
INNOVATION
FIERTÉ

ENJEU

Efficacité, cohérence
et intégrité de l'action
gouvernementale



PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du Gouvernement du Québec. Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il assure également la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. De même, le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par le Secrétariat général et le Secrétariat du Conseil exécutif. La Direction générale de la gouvernance et de l'administration fournit l'expertise et le soutien en matière de gouvernance et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats appelés à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable;
- le Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

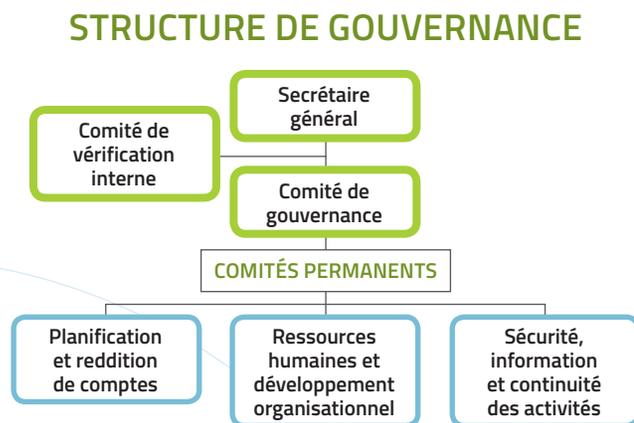
Ces secrétariats agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Enfin, le ministère du Conseil exécutif inclut également des secrétariats correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse;
- le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le Gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne. Il soutient et assiste le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le Gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général. Il soutient et assiste le ministre responsable des Affaires autochtones;
- le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre responsable, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, et plus particulièrement de son cadre électoral, pour élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, pour modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même que pour promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- le Secrétariat aux affaires maritimes a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes, en plus de soutenir et d'assister le ministre délégué aux Affaires maritimes ainsi que le Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime dans leurs mandats.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La structure de gouvernance contribue au renforcement de la capacité de prise de décisions stratégiques du Ministère. Elle est composée d'un comité de gouvernance soutenu par trois comités permanents et d'un comité de vérification interne :



Le **Comité de gouvernance** soutient et conseille le secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des orientations stratégiques et de la gestion globale du Ministère.

Le **Comité permanent en planification et reddition de comptes** fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires suivants ainsi qu'à tout autre sujet connexe à la demande du Comité de gouvernance :

- planification stratégique ;
- planification opérationnelle :
 - planification annuelle de gestion des dépenses et des budgets d'investissement,
 - plan d'action en développement durable,
 - déclaration de services aux citoyens ;
- suivi des résultats et reddition de comptes ;
- évaluation des programmes ;
- gestion contractuelle.

Le **Comité permanent en ressources humaines et développement**

organisationnel fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires suivants ainsi qu'à tout autre sujet connexe à la demande du Comité de gouvernance :

- service à la gestion ;
- éthique ;
- conditions de travail ;
- gestion prévisionnelle de main-d'œuvre ;
- optimisation des processus ;
- modes de travail collaboratifs ;
- formation ;
- environnement de travail ;
- politique linguistique ;
- communication au sein du Ministère.

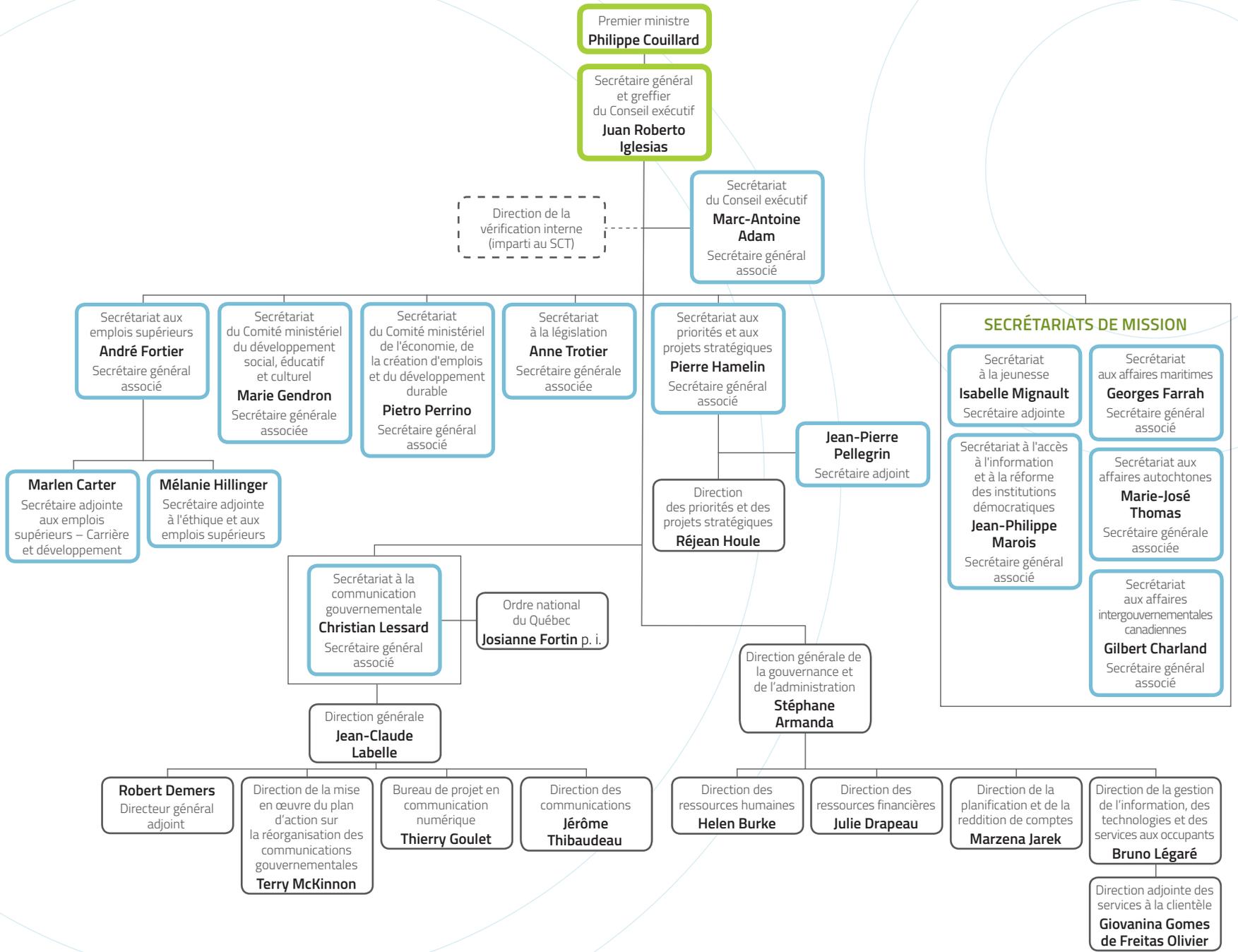
Le **Comité permanent en sécurité, information et continuité des activités**

fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires suivants ainsi qu'à tout autre sujet connexe à la demande du Comité de gouvernance :

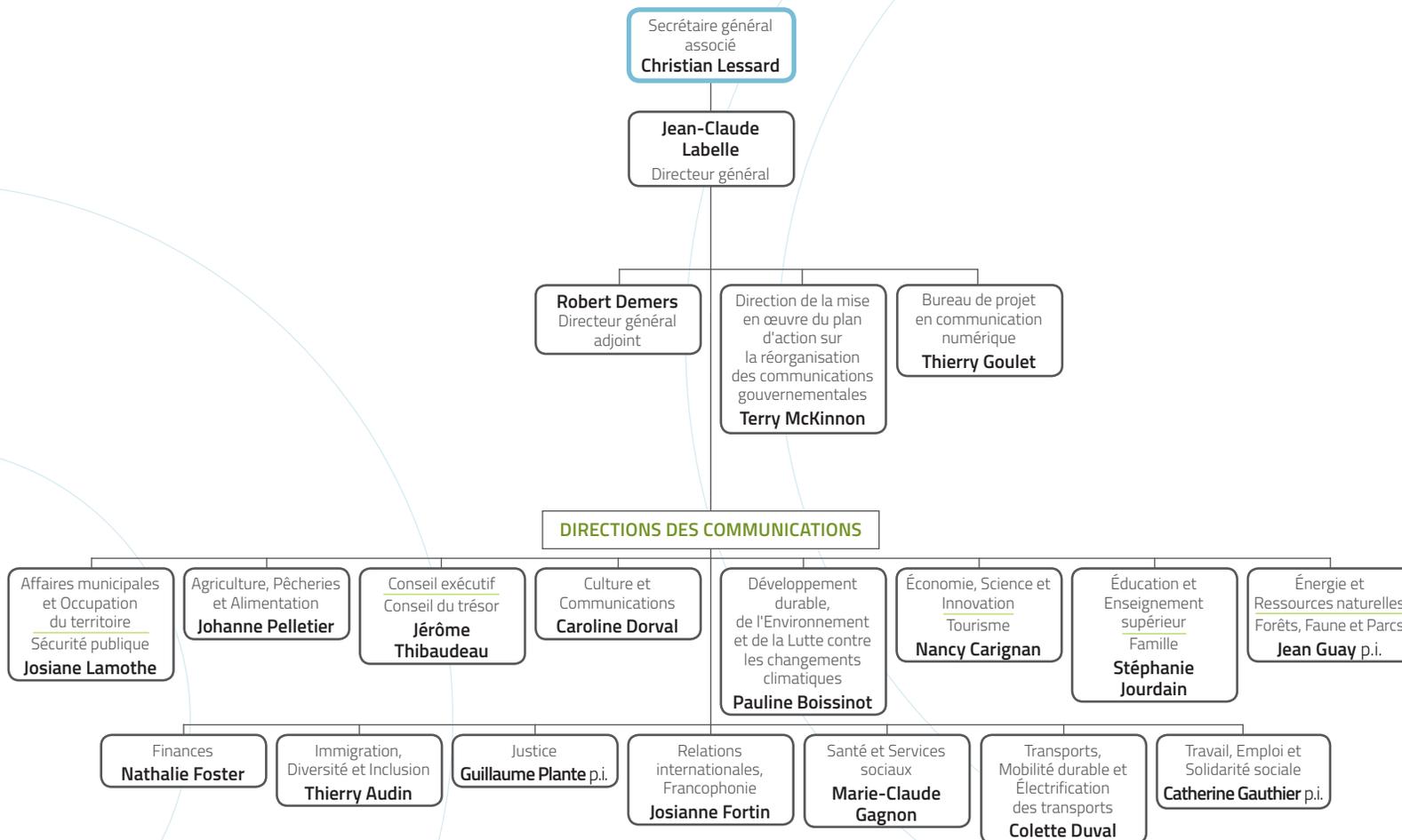
- sécurité des lieux physiques ;
- sécurité de l'information ;
- gestion documentaire ;
- mesures d'urgence ;
- continuité des activités ;
- gestion des risques ;
- accès à l'information ;
- diffusion de l'information ;
- protection des renseignements personnels.

Le **Comité de vérification interne** assiste le secrétaire général en matière de vérification interne. Ce comité a un rôle consultatif et de recommandation. Il est composé de cinq membres : un de l'externe, indépendant du Ministère, et quatre provenant de la haute direction du Ministère.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF AU 31 MARS 2017

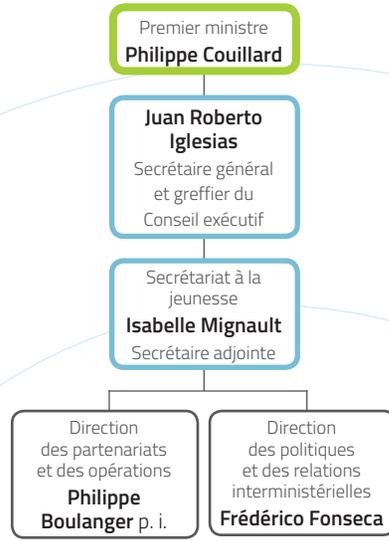


SECRÉTARIAT À LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE



SECRÉTARIATS DE MISSION

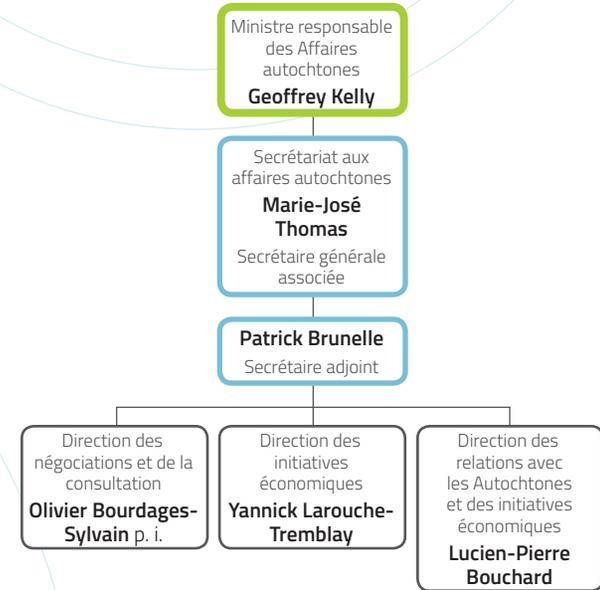
SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE



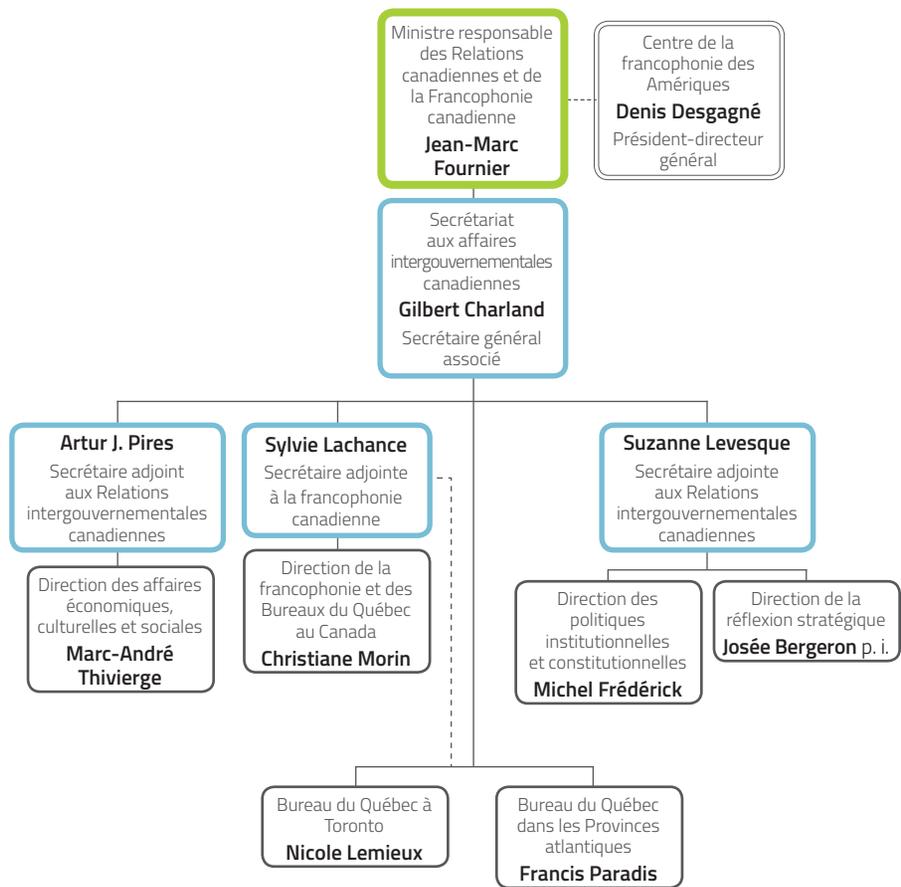
SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES MARITIMES



SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES



SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES



SECRÉTARIAT À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES



RÉSULTATS EN LIEN AVEC LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2017

ORIENTATION 1

Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement

AXE 1

Soutien à la prise de décision

OBJECTIF

Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif



INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer la définition des priorités stratégiques et du programme législatif

SOUTIEN AUX TRAVAUX DU COMITÉ DE LÉGISLATION

En 2016-2017, le Ministère a contribué à la réalisation du mandat du Comité de législation, en soutenant ce dernier dans l'examen :

- de 35 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 14 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité ;
- de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le Comité de législation a pour mandat, notamment, d'assurer la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendement que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale.

En 2016-2017, le Comité de législation a tenu 20 réunions et rendu 51 décisions.

SOUTIEN À LA DÉFINITION ET À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS

Le Ministère a coordonné et élaboré une proposition du plan d'action gouvernemental. Il a assuré le suivi des dossiers prioritaires constituant ce plan d'action, notamment en ce qui concerne ses contenus, son aspect budgétaire et ses communications. Il a également réalisé des mandats stratégiques en collaboration avec les ministères concernés.

Par son rôle, le Ministère a également soutenu le Comité des priorités et des projets stratégiques en assurant la planification, la coordination et l'analyse de divers dossiers.

Le Ministère a aussi participé au Comité-conseil sur l'allègement réglementaire, coprésidé par la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et la vice-présidente pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Le Ministère a également offert son soutien au cabinet du premier ministre par :

- l'élaboration de la documentation relative aux enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés ;
- son appui lors des travaux parlementaires ;
- le suivi de la conjoncture économique tant régionale, provinciale, nationale qu'internationale ;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation de bilans des activités gouvernementales.

Le Comité des priorités et des projets stratégiques a pour mandat de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi en tenant compte des grands enjeux actuels et futurs du Québec.

En 2016-2017, le Comité s'est réuni à 22 reprises.

OBJECTIF

Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement



INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer le fonctionnement du processus décisionnel et la mise en œuvre du programme du gouvernement

Le Ministère soutient deux comités ministériels permanents qui ont pour mandat d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales. Il s'agit du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) et du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable (CMECEDD).

Le CMDSEC a pour mandat d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la famille et de l'enfance, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la condition féminine, du sport et du loisir, de la culture, de l'immigration, de la langue ainsi qu'en ce qui concerne les affaires intergouvernementales canadiennes, les institutions démocratiques, l'accès à l'information et les affaires autochtones.

En 2016-2017, le Comité s'est réuni à 40 reprises et a formulé 98 recommandations.

Le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions de recommandations sont préparées à l'intention des présidentes et présidents et des ministres membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres. En 2016-2017, le Ministère a traité 706 dossiers.

Le CMECEDD a pour mandat d'assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional et de l'occupation du territoire, de la création d'emplois et de productivité, des affaires municipales, des finances, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, des forêts, de la commercialisation et de l'exportation, de la stratégie numérique, des relations internationales et de la francophonie, de l'énergie et des ressources naturelles, de la faune et des parcs, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de la mobilité durable, de l'électrification des transports, de l'allègement réglementaire et administratif, de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie.

En 2016-2017, le Comité s'est réuni à 34 reprises et a formulé 102 recommandations.

OBJECTIF

Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales



INDICATEUR

Nombre et nature des activités et des services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur

ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS AUX TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de perfectionnement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certains services et activités sont également offerts aux personnes désignées comme relève de la haute fonction publique.

CERCLE DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Les activités du Cercle sont tenues en vue d'enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, de faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations publiques et de favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés aux mandats dévolus aux titulaires d'un emploi supérieur.

Tableau 1 – Cercle de la haute fonction publique

Activités	Participations
4	391

SÉMINAIRES ET AUTRES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Les séminaires visent le développement et la mise à niveau des compétences. En 2016-2017, trois nouveaux séminaires ont été ajoutés à l'offre de service :

- Servir au 21^e siècle : penser différemment et faire autrement ;
- L'exercice du leadership : augmentez l'impact de votre influence ;
- La gouvernance des ressources informationnelles : un levier stratégique de transformation.

Tableau 2 – Séminaires et autres activités de perfectionnement

	Activités	Participants
Séminaires	16	334
Atelier-rencontre sur le Profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion	1	28
Rencontre d'information et d'échanges pour les présidentes et présidents de conseils d'administration	1	19

ACTIVITÉS D'INTÉGRATION POUR LES NOUVELLES ET NOUVEAUX TITULAIRES

La session d'intégration des nouvelles et nouveaux titulaires en situation de gestion et l'atelier d'échanges sur les réalités de la fonction publique ont respectivement remplacé la session d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et la rencontre d'introduction aux réalités de la fonction publique québécoise.

Des rencontres d'accueil individuelles ont également été tenues pour présenter le parcours d'orientation et d'intégration de la haute fonction publique s'adressant aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion.

Tableau 3 – Activités d'intégration pour les nouvelles et nouveaux titulaires

	Activités	Participants
Session d'intégration des nouvelles et nouveaux titulaires en situation de gestion	1	17
Atelier d'échanges sur les réalités de la fonction publique (offert exclusivement aux personnes provenant de l'extérieur de la fonction publique)	1	6

PROGRAMME DE RELÈVE

Le Programme de relève de la haute fonction publique, mis en place en 2006, vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion :

- en 2016-2017, huit personnes inscrites au programme ont été nommées à des emplois supérieurs. Un accompagnement personnalisé a également été offert aux personnes participantes durant la même période.
- depuis 2006, 143 personnes ont été inscrites à ce programme, parmi lesquelles 85 ont été nommées. De ces candidatures, 40,6 % sont des femmes et 59,4 % sont des hommes. L'âge moyen des personnes inscrites au 31 mars 2017 s'établit à 52 ans.

Tableau 4 – Programme de relève

	Activités	Participants
Rencontre annuelle	1	26
Rencontres interactives (sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale)	5	91

PROGRAMME DE MENTORAT

Un programme de mentorat est offert aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes désignées comme relève de la haute fonction publique. Ce programme a permis la création de 36 nouvelles dyades de mentor-mentoré, portant à 50 le nombre de dyades actives au 31 mars 2017. Au total, 314 dyades ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Tableau 5 – Programme de mentorat

	Activités	Participants
Rencontre d'information et de jumelage mentors-mentorés	1	31
Cercle des mentors	1	16

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

En matière d'éthique et de déontologie, le Ministère a :

- assuré un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative ;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination ;
- communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé les règles qui s'appliquent dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

OBJECTIF

Assurer la cohérence des messages gouvernementaux et la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales



INDICATEUR

Nombre et nature des activités de concertation et de coordination réalisées visant la cohérence de l'action gouvernementale dans les communications

COORDINATION DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

En 2016-2017, le Ministère a contribué à la réalisation d'activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, dont le Plan économique, la Stratégie maritime, la réussite éducative et la valorisation de l'éducation ainsi que la lutte contre l'intimidation et la maltraitance envers les personnes âgées. Dans le cadre de son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- le traitement de 175 demandes d'avis de pertinence et de 749 projets de communication ;
- la coordination de 358 activités publiques gouvernementales ;
- la supervision et la coordination des travaux de quatre équipes projet en communication liés à des enjeux prioritaires ;
- la direction ou la participation à quatre comités portant sur la réorganisation des communications gouvernementales, les communications internationales, les messages à livrer et la promotion de l'image du Québec à l'international ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au Gouvernement du Québec lors de 111 activités publiques ;
- la gestion ou l'élaboration d'outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale ;

- la reconnaissance des réalisations des directions des communications des ministères et des organismes, par l'entremise de la cérémonie des prix Zénith ;
- le partage et l'acquisition de connaissances sur les communications numériques ;
- la mise en place, notamment, d'un pôle d'expertise sur la veille médiatique et la rétro-information, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services en communication au gouvernement.

COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

Le 14 décembre 2016, la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales a été adoptée. Sa gouvernance et son opérationnalisation relèvent du Ministère. Les travaux de mise en œuvre de la Stratégie ont été entrepris à la fin de janvier 2017, avec la mise en place du Bureau de projet en communication numérique.

Afin de s'assurer que les projets des sites Web des ministères et des organismes se fassent selon la nouvelle approche du Web et des communications numériques du gouvernement, le moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web publics a été maintenu. En 2016-2017, le Ministère a analysé 15 demandes de dérogation.

AXE 2

Défense et promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne

OBJECTIF

Soutenir la réflexion et renforcer la cohérence de l'action engagée par le gouvernement afin d'assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et d'en promouvoir le plein exercice au sein du Canada



INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des projets et des travaux auxquels le Ministère a été associé

SOUTIEN À L'ACTION GOUVERNEMENTALE SUR LA SCÈNE INTERGOUVERNEMENTALE CANADIENNE

En 2016-2017, le Ministère a mené les travaux de recherche et d'analyse relatifs à l'élaboration de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes ainsi que du matériel de communication l'accompagnant.

Le Ministère a également assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi fédéraux et des projets de règlement ainsi que d'autres mesures susceptibles de toucher les compétences constitutionnelles du Québec, notamment :

- le projet de loi C-37 – Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois, en ce qui concerne les sites d'injection supervisée ;
- le projet de loi C-29 – Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, notamment concernant les modifications à la *Loi sur les banques* en matière de protection des consommateurs ;

- les projets de loi C-22 et C-303 – Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence (C-22) et Loi concernant l’abrogation des lois édictées par la Loi de 2015 et modifiant ou abrogeant des dispositions édictées par cette loi (C-303), notamment quant à la modification de la *Loi antiterroriste de 2015*;
- le projet de loi C-14 – Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d’autres lois (aide médicale à mourir), quant à ses répercussions potentielles sur la *Loi concernant les soins de fin de vie*;
- le projet de loi S-201 – Loi visant à interdire et à prévenir la discrimination génétique, quant à la constitutionnalité de ses articles qui édictent une nouvelle loi fédérale : la *Loi sur la non-discrimination génétique*.

Dans le même esprit, la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d’autres enjeux du fédéralisme canadien a également fait l’objet de veille et d’analyse, notamment :

- la décision du 14 avril 2016 de la Cour suprême du Canada dans l’affaire Daniels c. Canada (Affaires indiennes et du Nord canadien) à propos de la reconnaissance des Métis et des Indiens non-inscrits comme « Indiens » au sens du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*;
- la décision du 16 juin 2016 de la Cour suprême du Canada dans l’affaire Rogers Communications inc. c. Châteauguay (Ville de), concernant la détermination de l’emplacement des antennes de télécommunication;
- la décision du 8 septembre 2016 de la Cour supérieure du Québec dans l’affaire Procureure générale du Québec c. IMTT-Québec inc., à propos de l’applicabilité des lois du Québec sur le plan environnemental à l’Administration portuaire du Québec et aux entreprises qui exercent leurs activités sur le territoire de cette dernière ainsi qu’en ce qui concerne la délimitation du « havre public » de Québec;
- la décision du 21 décembre 2016 de la Cour supérieure du Québec dans l’affaire Leclerc c. Lévis (Ville de), concernant l’étendue de la compétence fédérale en matière d’aéronautique.

De plus, le Ministère a collaboré à l’élaboration de la position défendue par la Procureure générale du Québec dans le cadre des dossiers suivants :

- renvoi sur les valeurs mobilières, dont l’audition en Cour d’appel du Québec a eu lieu les 8, 9 et 10 novembre 2016;
- défense de la Loi sur l’exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l’État du Québec (projet de loi n° 99) devant la Cour supérieure du Québec, du 20 au 28 mars 2017;
- intervention devant la Cour d’appel du Québec dans le dossier de la constitutionnalité de la *Loi de 2013 sur la succession au trône* (désignation du chef de l’État).

Le Ministère a également participé à des activités de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur divers aspects des compétences constitutionnelles du Québec, dont :

- le congrès annuel de l’Association canadienne de science politique, à l’Université de Calgary (Alberta);
- l’atelier-colloque Décentralisation dans les fédérations, organisé par le Forum des fédérations, à l’Université d’Ottawa (Ontario).

OBJECTIF

Faire mieux connaître le Québec aux gouvernements et à la société civile des provinces et des territoires du Canada ainsi qu'au gouvernement fédéral, notamment par le maintien de liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes



INDICATEUR 1

Projets réalisés dans le cadre des programmes placés sous la responsabilité du Ministère

PROGRAMMES EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

La mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne s'est poursuivie en 2016-2017 avec diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à renforcer les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Les discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont aussi poursuivies afin d'accroître la coopération intergouvernementale et les budgets qui y sont consacrés et de soutenir davantage d'initiatives répondant aux besoins de ces communautés.

Le Programme de coopération intergouvernementale et le Programme d'appui à la francophonie canadienne constituent des leviers d'action importants de la Politique. Le premier joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives de coopération en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son évolution, en collaboration avec le Québec. Le second vise à renforcer les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, à soutenir des initiatives structurantes permettant de consolider le statut du français au Canada ainsi qu'à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne.

Grâce à ces deux programmes, 266 initiatives ont été soutenues en 2016-2017, pour un appui financier de près de 2 millions de dollars dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, la jeunesse, le développement économique, la petite enfance, la santé, les aînés, le développement durable, la justice, les technologies de l'information et l'immigration. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 56,8 % des initiatives, et celui de l'éducation, 14,3 %.

Relativement au Programme de coopération intergouvernementale, le Ministère a financé la réalisation de 146 initiatives, représentant des investissements de plus de 825 000 \$. Le budget total de ces initiatives, toutes sources de financement confondues, est évalué à près de 5 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le Ministère, 6,48 \$ ont été investis dans ces initiatives par les promoteurs et les partenaires interpellés, incluant les autres gouvernements.

Relativement au Programme d'appui à la francophonie canadienne, le Ministère a contribué à plus de 1 million de dollars pour la réalisation de 120 initiatives, lesquelles totalisent, toutes sources de financement confondues, des investissements de près de 10 millions de dollars dans les communautés francophones. Parmi ces initiatives, 45 ont une portée pancanadienne ou couvrent plusieurs provinces et territoires. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 8,39 \$.

Appui dans le cadre du Programme en matière de francophonie canadienne – Exemples d’initiatives soutenues

Culture 	
Initiative complémentaire au projet Constellation francophone – Ouvrons les portes	Le Ministère, de concert avec les gouvernements de l’Ontario, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et du Yukon, a apporté un soutien financier de 40 000 \$ à une initiative complémentaire à ce projet mis en place par le Centre de la francophonie des Amériques, qui vise à célébrer la richesse et la vitalité de la francophonie canadienne par six spectacles d’envergure réalisés simultanément. L’initiative complémentaire consiste à installer des boîtes interactives dans les villes accueillant les spectacles afin que les participantes et participants puissent échanger à distance.
Production d’outils promotionnels (carte interactive en ligne et brochure) pour faire connaître les communautés francophones et acadiennes	Ces outils produits par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada permettent de faire découvrir, notamment aux Québécoises et Québécois, les communautés francophones réparties partout au pays et les différentes facettes de la vie en français en situation minoritaire.
Relance du prix littéraire Champlain	Ce prix souligne l’importance de la création littéraire dans la vie culturelle franco-canadienne et la vitalité de la littérature des communautés francophones et acadiennes. Il permet aussi d’accroître la promotion et le rayonnement des œuvres et des auteurs et auteures franco-canadiens au Québec.
Course des régions pancanadienne 2017	Compétition cinématographique destinée à la relève afin de créer, au fil des ans, un étroit réseau de cinéastes et de vidéastes de langue française. Elle permet aussi la découverte des régions du Québec et des communautés francophones et acadiennes.

Éducation et développement de la petite enfance

Déploiement dans les provinces et territoires du programme québécois Défi génie inventif	Ce programme vise à organiser des compétitions en milieu scolaire afin de permettre à des jeunes du secondaire de relever annuellement un défi technologique. Il vise également à mettre en place des structures d’organisation de finales régionales et provinciales en vue d’une finale nationale au Québec.
Programme de stages en éducation	Ce programme, élaboré par l’Association canadienne d’éducation de langue française, s’adresse aux étudiantes et étudiants québécois des facultés d’éducation désirant faire un stage pratique de six à huit semaines dans une école d’une communauté francophone de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l’Ontario et du Yukon.

* Toute action relative à l’occupation et à la vitalité des territoires (OVT) est identifiée par cette icône.

Éducation et développement de la petite enfance

Échanges d'expertise en petite enfance	Poursuite des échanges d'expertise, de contenu de formation et d'outils pour le secteur de la petite enfance ainsi que mise en place de communautés de pratique entre le milieu québécois et celui des communautés francophones des provinces et territoires.
Programme de stages en journalisme	Poursuite de l'implantation d'un programme de stages à l'intention des étudiantes et étudiants québécois en journalisme au sein des journaux membres de l'Association de la presse francophone.

Jeunesse **OVT**

Forum jeunesse pancanadien	Cette activité de formation vise à renforcer les aptitudes de leadership des participantes et participants et à les mobiliser afin qu'ils contribuent activement au développement de leur communauté et du pays. Ce forum s'est tenu du 16 au 19 février 2017 à Calgary et a réuni près d'une centaine de jeunes.
Le 5 ^e Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques	Cette activité vise notamment à développer le leadership des jeunes francophones et francophiles des Amériques, âgés de 18 à 35 ans. Elle s'est tenue à l'Université de Montréal du 3 au 11 juillet 2016.
Journée Orientation, carrières bilingues et entrepreneuriat	Les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador ont appuyé conjointement, à hauteur de 10 500 \$ et de 11 000 \$, cette initiative. Grâce à des conférences sur le thème des carrières bilingues, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, les élèves issus d'écoles francophones et d'immersion française de Terre-Neuve-et-Labrador ont découvert les carrières et les secteurs où le bilinguisme constitue une composante importante. Deux conférenciers du Québec ont participé à cette journée.

Immigration francophone

Appui de cinq initiatives en immigration francophone	Ce soutien a permis d'appuyer, entre autres, la réalisation d'un portrait statistique de l'immigration francophone hors Québec, dans le but d'avoir une meilleure connaissance des communautés qui immigrent au Canada afin de les attirer, les recruter et les retenir au Canada français.
--	---

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET D'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Le Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise (PSRAIIQ) vise à appuyer le développement et la diffusion de connaissances qui contribuent à une meilleure compréhension du Québec et de ses relations intergouvernementales. Le volet Affaires intergouvernementales appuie

prioritairement les projets qui contribuent à la promotion de relations intergouvernementales fondées sur le respect de la constitution et la reconnaissance de la spécificité du Québec, et qui peuvent enrichir la réflexion et la discussion sur ces thèmes au Canada.

Appui dans le cadre du PSRAIIQ - Exemples d'initiatives soutenues

Colloque intitulé Le fédéralisme canadien et son avenir : acteurs et institutions (Université du Québec à Montréal)	Cette activité s'est déroulée à l'Université McGill (23 mars 2017) et à l'Université Laval (24 mars 2017), dans le cadre du 150 ^e anniversaire de la fédération canadienne.
Colloque intitulé La Confédération et la dualité nationale (Université d'Alberta – Campus Saint-Jean), à Edmonton du 27 au 29 avril 2017	Ce colloque a réuni des chercheuses et chercheurs et des spécialistes de 19 universités canadiennes et de trois universités européennes.
Colloque international de l'Observatoire des droits linguistiques, sur le thème <i>Regards croisés et autochtones des problématiques linguistiques au Canada et au Québec</i> (Université de Montréal), prévu à Montréal, le 8 septembre 2017	Cette initiative a pour objectif de faire le point sur les enjeux contemporains en matière de droits linguistiques au Canada et au Québec, en enrichissant et en complétant les perspectives à la fois politiques et juridiques propres aux droits linguistiques au pays, ainsi que ceux des Autochtones.
Tables rondes régionales (Université d'Ottawa, Université de Sherbrooke) et colloque du 27 au 29 octobre 2017 (Université du Québec à Montréal) sur le thème <i>L'union fédérale de 1867 : que reste-t-il de ses critiques originaires?</i>	L'initiative vise à favoriser une meilleure compréhension du Québec, de sa spécificité et de la perspective québécoise concernant le pacte confédératif de 1867.

ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les Bureaux du Québec au Canada collaborent avec le Ministère à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, en faisant la promotion de la francophonie canadienne et en suscitant le réseautage entre les Québécoises et Québécois et les communautés francophones et acadiennes ainsi que l'émergence d'initiatives de coopération. En collaboration avec les ministères sectoriels, les Bureaux participent

à la promotion des entreprises et des créatrices et créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par ceux-ci sont diffusées auprès de l'industrie québécoise et des organismes d'expansion des marchés ainsi qu'au sein de l'administration publique.

RÉALISATIONS DU BUREAU DU QUÉBEC À TORONTO

Économie et commerce

Plus de 250 entreprises québécoises ont bénéficié des services d'affaires du Bureau du Québec à Toronto (BQT). Quelque 55 de ces entreprises ont été soutenues dans leurs démarches visant à implanter des marchés en Ontario et dans l'Ouest canadien, et plus de 200 ont participé à 13 missions commerciales organisées par le BQT dans des domaines d'activité prioritaires et à haut potentiel de retombées pour le Québec. Parmi les activités du BQT, citons :

- l'appui à trois missions agroalimentaires à Toronto, dont une faite sur mesure pour 45 exportateurs dans la catégorie Gourmet, et une première participation à l'importante foire commerciale Restaurants Canada, réunissant 26 exportateurs du Québec ;
- l'organisation de trois missions commerciales dans le secteur de la construction, dont une nouvelle participation dans le secteur porteur de l'infrastructure lors de la 24^e conférence annuelle du Conseil canadien pour les partenariats public-privé. Pour le salon Buildings Show 2016, le BQT a orchestré des rencontres d'affaires, des séances d'information et des activités de réseautage et de visibilité pour les 14 fournisseurs québécois de matériaux et de services présents, soit une hausse de trois fournisseurs par rapport à 2015 ;
- l'organisation de deux missions dans le domaine de la mode, dont un accueil d'acheteurs à la Grande braderie de la mode de Montréal et une mission Cabinet éphémère à Toronto, avec huit designers québécois, comprenant de nouveaux exportateurs ;
- l'appui à la participation de huit représentants d'entreprises québécoises du secteur de la quincaillerie, une industrie en transition au Québec, au salon de Timber Mart à Toronto, en février 2017. C'était une première et une occasion unique pour ces entreprises de présenter leurs produits à des acheteurs accrédités ;
- l'appui à 14 fournisseurs québécois, recrutés lors du congrès annuel de l'Association des fabricants de pièces automobiles du Canada à Windsor, les 14 et 15 juin 2016, afin de soutenir l'avancement de ce secteur ;

- l'organisation de trois missions à Vancouver et à Calgary dans les secteurs de l'énergie et des mines, dont une au Congrès de l'Institut canadien des mines, le plus grand salon commercial de l'industrie minière au Canada. De plus, à Calgary, 10 entreprises québécoises ont participé au Global Petroleum Show, et 10 entreprises des secteurs des technologies propres et de l'énergie éolienne ont participé au salon annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne. Ces entreprises y ont fait la promotion du savoir-faire québécois en matière d'énergie renouvelable.

Selon les déclarations des entreprises québécoises, les actions de nature économique engagées par le BQT et par Export Québec auraient contribué à un minimum de 37,6 millions de dollars de ventes fermes sur son territoire, soit plus de deux fois les objectifs gouvernementaux de 18 millions de dollars.

Culture

Le BQT a concentré ses actions principalement dans la ville de Toronto afin d'assurer un plus grand rayonnement des artistes québécois sur ce marché culturel en effervescence. Parmi ces actions, soulignons :

- la signature d'un accord de coopération Québec-Ontario dans le domaine culturel visant à soutenir la mise sur pied d'initiatives porteuses et les artistes issus des deux provinces ;
- le soutien à 17 activités dans les domaines du théâtre, du cinéma, de la littérature, des arts visuels, de la danse, du cirque et de la musique.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU BUREAU DU QUÉBEC DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Économie et commerce

Sur le plan de l'élargissement de l'espace économique et commercial francophone, citons :

- la participation à la mission exploratoire de la Société Saint-Thomas-d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard avec les Îles-de-la-Madeleine pour le développement de l'expertise en tourisme expérientiel, du 3 au 5 mai 2016 ;

- la participation à la rencontre du 24 février 2017 avec les entreprises exportatrices du Nouveau-Brunswick et le ministre responsable de l'expansion du commerce du Nouveau-Brunswick.

Diplomatie canadienne et expansion des marchés

Appui à certaines missions ministérielles effectuées lors des rencontres du ministre des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne avec ses homologues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que des dirigeantes et dirigeants d'organismes de la francophonie, relatives à la collaboration intergouvernementale en matière de francophonie canadienne et d'immigration francophone.

Promotion des enjeux de la francophonie canadienne

En matière de promotion des enjeux de la francophonie canadienne auprès des autres gouvernements et du renforcement des liens de solidarité entre les Québécoises et Québécois et les communautés francophones et acadiennes, soulignons :

- la promotion de l'action du Québec et de ses programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne auprès des organismes franco-terre-neuviens, les 17 et 18 janvier 2017, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador);
- la collaboration avec la Société nationale de l'Acadie pour la tenue de la 20^e Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec, qui s'est tenue le 3 février 2017, à Moncton (Nouveau-Brunswick);
- la remise du prix Champlain, le 10 février 2017, à Halifax (Nouvelle-Écosse), à M^{me} Georgette Le Blanc pour son œuvre littéraire *Le grand feu*;

- la remise conjointe du prix Acadie-Québec, le 13 juin 2016, au Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène, à Les Arts et la ville et à l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick afin de créer des corridors d'échanges pour les artistes, et au réseau Les arts et la ville et ses partenaires, pour l'organisation du 28^e Colloque des Arts et la ville en juin 2015, à Dieppe (Nouveau-Brunswick).

INDICATEUR 2

Nombre de rencontres avec les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires

RENCONTRES INTERGOUVERNEMENTALES

En 2016-2017, le Ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales canadiennes ou dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou leurs organismes au Canada. Le Ministère a également contribué à la préparation de nombreuses réunions intergouvernementales et participé activement à 90 d'entre elles, dont deux du Conseil de la fédération (CDF) et deux des premières et premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Ministère a aussi été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 86 ententes intergouvernementales canadiennes. De plus, le Ministère a soutenu la conclusion de 171 ententes entre des organismes municipaux, scolaires ou publics avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes ou un organisme public fédéral, approuvées ou autorisées par le gouvernement, autorisées par la ou le ministre ou exclues de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Activités	Principales interventions du Ministère
<p>Rencontre estivale 2016 du Conseil de la fédération (CDF)</p> <p>OVT</p>	<p>Le Ministère a joué un rôle de conseil et de soutien auprès du premier ministre lors de la rencontre annuelle estivale du CDF, les 21 et 22 juillet 2016, à Whitehorse (Yukon). Les premières et premiers ministres ont d'abord échangé sur l'état de la fédération canadienne quelques mois après l'élection du nouveau gouvernement fédéral. Les autres sujets traités ont porté notamment sur les infrastructures, l'énergie, le bois d'œuvre, le commerce, le financement fédéral en matière de santé, la légalisation de la marijuana, la gestion des catastrophes naturelles et les changements climatiques. Les premières et premiers ministres ont également discuté des prochaines priorités d'actions en lien avec la Stratégie canadienne de l'énergie, un an après son adoption par le CDF.</p> <p>De plus, le premier ministre du Québec a dirigé les échanges des membres du CDF concernant les changements climatiques. Ces échanges visaient à faire le point sur les travaux d'élaboration du futur cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le premier ministre a aussi lancé la discussion sur l'immigration francophone hors Québec, au terme de laquelle les premières et premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral d'en hausser le taux à 5 %.</p>
<p>Réunion des premiers ministres (fédéral, provinciaux et territoriaux)</p> <p>OVT</p>	<p>La Réunion des premiers ministres, tenue le 9 décembre 2016, à Ottawa, a été l'occasion pour les premières et premiers ministres, à l'exception de ceux du Manitoba et de la Saskatchewan, d'adopter un nouveau cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ce cadre s'inscrit dans le prolongement de mesures prises par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>La question du financement fédéral en matière de santé a été également abordée lors de cette rencontre. Par ailleurs, celle-ci a été complétée, en amont et en aval, d'entretiens entre les premières et premiers ministres et les dirigeantes et dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, incluant un volet auquel a également participé le vice-président des États-Unis, M. Joe Biden.</p>
<p>Rencontre 2016 des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario</p>	<p>Tenue à Toronto le 21 octobre 2016, la Rencontre des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario a donné lieu à l'annonce d'une entente majeure en matière de commerce d'électricité. Elle a également été l'occasion de convenir de nouvelles ententes de coopération dans de nombreux domaines tels que l'innovation, la culture, le développement nordique, l'allègement réglementaire, l'environnement et la forêt, en plus d'amorcer de nouvelles collaborations, notamment en matière d'électrification des transports.</p>

Activités	Principales interventions du Ministère
<p>Rencontres intergouvernementales sur les affaires autochtones</p> <p>OVT</p>	<p>Le Ministère a participé à la réunion de la fondation du Forum fédéral-provincial-territorial-autochtone, qui s'est tenue à Ottawa les 9 et 10 juin 2016. Cette réunion a marqué le réengagement du gouvernement fédéral dans les discussions intergouvernementales portant sur les enjeux autochtones. Le nouveau forum regroupe les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des affaires autochtones ainsi que les dirigeantes et dirigeants des organisations autochtones nationales.</p> <p>Le Ministère a poursuivi sa participation au Groupe de travail sur les affaires autochtones, mis sur pied en 2009, par les premières et premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeantes et dirigeants autochtones nationaux, pour traiter de dossiers prioritaires visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones. Ce groupe de travail s'est réuni, par téléconférence, le 20 mai 2016. Il s'agissait de la dernière rencontre de ce groupe de travail en raison de la création du nouveau Forum fédéral-provincial-territorial-autochtone.</p> <p>De plus, le Ministère a contribué à la préparation des documents pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la rencontre annuelle des premières et premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeantes et dirigeants autochtones nationaux, le 20 juillet 2016, à Whitehorse (Yukon); ○ le 5^e Sommet national des femmes autochtones, du 6 au 8 mars 2017, à Toronto.
<p>Coopération bilatérale et multilatérale en matière de francophonie canadienne</p>	<p>Le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne a poursuivi sa tournée diplomatique en matière de francophonie canadienne. Entre le 5 mai 2016 et le 30 mars 2017, il a rencontré six de ses homologues provinciaux et territoriaux, soit ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que plusieurs dirigeantes et dirigeants et représentantes et représentants d'organismes de la francophonie canadienne. Ces rencontres visaient à accroître la coopération entre le Gouvernement du Québec et les autres provinces et territoires ainsi qu'à faire la promotion des nouvelles orientations entourant les programmes de soutien financier du Québec en matière de francophonie canadienne. Afin de mettre en œuvre ces orientations, le Ministère a tenu sept commissions permanentes de coopération avec des représentantes et représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux.</p> <p>Dans le contexte de la Déclaration portant sur la francophonie Québec-Ontario, signée en novembre 2014, le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario ainsi que la ministre ontarienne de l'Éducation ont annoncé, le 23 septembre 2016, un projet-pilote qui permettrait des échanges d'immersion culturelle entre des élèves francophones et francophiles de l'Ontario et du Québec.</p>

Activités	Principales interventions du Ministère
	<p>Le 17 mars 2017, le gouvernement fédéral donnait suite à une demande qu'avaient formulée le Québec et l'Ontario et qui était appuyée par cinq autres provinces et deux territoires, en annonçant l'attribution de 2,4 millions de dollars pour implanter un corridor patrimonial, culturel et touristique francophone au Canada à titre de legs permanent pour le 150^e anniversaire de la Confédération. Un comité directeur composé de représentantes et représentants du Ministère, du ministère du Tourisme et du ministère de la Culture et des Communications veille à coordonner l'élaboration et la promotion de la partie québécoise de ce corridor, en collaboration avec les acteurs intéressés.</p> <p>Dans un même esprit de valorisation de l'héritage francophone, le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ont participé à deux rencontres auxquelles prenaient part aussi le Centre de la francophonie des Amériques et la Ville de Québec, en lien avec la mise en place du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique.</p>
Nouveaux accords de coopération et Déclaration portant sur la francophonie canadienne	<p>En matière de francophonie canadienne, quatre accords de coopération ont été signés avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique respectivement les 23 septembre et 20 décembre 2016 ainsi que les 23 janvier et 14 mars 2017. Ces accords prévoient une augmentation de la contribution financière annuelle de ces gouvernements dans les secteurs ciblés afin de mettre en œuvre des initiatives porteuses et structurantes pour la francophonie.</p> <p>Le Gouvernement du Québec a également signé une déclaration portant sur la francophonie canadienne avec ces mêmes gouvernements ainsi qu'avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le 19 août 2016. En vertu de cette déclaration, les gouvernements s'engagent à travailler conjointement avec les autres gouvernements au Canada à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français.</p>

Activités	Principales interventions du Ministère
Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne	Le Québec a participé à la XXI ^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) les 22 et 23 juin 2016. Dans le contexte de l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel en matière de langues officielles par le gouvernement fédéral pour avril 2018, les ministres en ont profité pour demander au gouvernement fédéral de préciser ses engagements visant à accroître la portée et la qualité des services en français auprès des communautés francophones minoritaires. Dans la foulée, ils lui ont également demandé d'actualiser les ententes intergouvernementales bilatérales de collaboration et d'augmenter les enveloppes budgétaires accordées à cette fin. Par ailleurs, les ministres ont discuté des objectifs et des modalités entourant la préparation d'un premier forum sur l'immigration francophone.
Forum sur l'immigration francophone	Le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ainsi que la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ont participé au premier Forum sur l'immigration francophone, les 30 et 31 mars 2017, à Moncton. Afin de hausser le taux d'immigration francophone hors Québec, les ministres responsables de la francophonie canadienne et de l'immigration présents ont donné leur appui à l'élaboration d'un plan d'action visant le recrutement, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes francophones. Ils ont aussi convenu de tenir un deuxième forum en mars 2018, ainsi qu'un symposium réunissant les ministres de l'immigration et de la francophonie canadienne et les communautés francophones et acadiennes.

AXE 3

Renforcement de la démocratie québécoise

OBJECTIF

Conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence



INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

SOUTIEN AU RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à donner suite aux orientations gouvernementales en matière de transparence, de lobbyisme et de participation citoyenne. À cet effet, le projet de cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a fait l'objet d'une consultation publique, de novembre 2016 à février 2017, sur le thème *Administration publique efficiente et transparente* de la plateforme Objectif numérique avant son dévoilement au printemps 2017. Il a été également possible de consulter ce projet de cadre de référence sur le site Web du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques du Ministère et d'y soumettre des commentaires jusqu'en mars 2017. Ce cadre gouvernemental sur la participation publique a pour objectif d'améliorer la pratique participative au processus d'élaboration des politiques publiques et propose un ensemble de sept principes directeurs qui balisera le recours à la participation publique par l'appareil gouvernemental.

Afin de respecter l'engagement gouvernemental à l'égard des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction en matière de financement des partis politiques et d'éthique (commission Charbonneau), le Ministère a effectué divers travaux (analyses, mémoires, projets de loi) qui ont mené

à l'adoption du projet de loi n° 101, Loi donnant suite aux recommandations de la commission Charbonneau en matière de financement politique. Il a également entrepris des travaux pour donner suite aux recommandations en matière d'éthique.

De plus, le Ministère a amorcé des travaux pour répondre aux recommandations du Commissaire à l'éthique et à la déontologie, contenues dans son *Rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* ayant fait consensus parmi les membres de la Commission des institutions.

Le Ministère a également produit plusieurs analyses visant à soutenir et à conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne ainsi qu'en matière de lobbyisme et à l'égard des travaux réalisés par le Directeur général des élections. Il a réalisé une veille stratégique en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne. Il a aussi assuré un suivi des travaux de la Commission de la représentation électorale dans le processus de délimitation des circonscriptions électorales, qui a pris fin le 2 mars 2017.

Enfin, le Ministère a démarré des travaux visant à moderniser la Loi sur le protecteur du citoyen.

OBJECTIF

Soutenir les ministères et les organismes dans leur action visant à favoriser l'accès aux documents publics ainsi qu'à protéger les renseignements personnels



INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à soutenir les ministères et les organismes publics concernant leurs obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Dans le cadre de son mandat, il a :

- produit 10 avis concernant des projets de loi ou de règlement et des projets technologiques ayant des répercussions en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;
- formulé près d'une cinquantaine d'analyses et d'avis concernant l'application de la Loi, du Règlement ou des orientations gouvernementales présentés dans le document intitulé *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* ;
- répondu à plus d'une centaine de demandes d'information provenant des ministères et des organismes et portant sur des questions relatives à l'application de la Loi ou à la mise en œuvre du Règlement.

Le Ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, lequel compte plus d'une centaine de membres au sein des organismes publics. À cet effet, il a :

- produit deux bulletins d'information axés essentiellement sur les meilleures pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;
- organisé deux séances d'information aux membres de ce réseau qui participent à la Table de révision quinquennale de la Loi.

Le Ministère a consulté plusieurs ministères et organismes afin de recueillir leurs besoins et leurs préoccupations dans le cadre des travaux sur la révision de la Loi et aussi pour préparer le soutien à la mise en œuvre des changements législatifs. Ainsi, le Ministère a coordonné une dizaine de groupes de travail

afin de procéder à un arrimage entre les orientations gouvernementales adoptées en 2015 et les réalités particulières des instances consultées. Plus précisément, le Ministère a :

- collaboré à la mise en œuvre et à la gouvernance du gouvernement ouvert avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Secrétariat à la communication gouvernementale (deux rencontres) ;
- coordonné un comité de travail ayant pour mandat de proposer des modifications à la Loi, en vue d'accroître l'efficacité du traitement des demandes d'obtention de renseignements personnels à des fins de recherche auprès des organismes publics (quatre rencontres) ;
- piloté un groupe de travail chargé d'élaborer la documentation pour soutenir la mise en œuvre des orientations gouvernementales de transparence relatives à la diffusion proactive, et ce, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le Secrétariat à la communication gouvernementale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Groupe d'expertise en gestion documentaire (14 rencontres) ;
- formé et piloté quatre comités de travail regroupant des responsables de l'accès à l'information afin de réfléchir sur les enjeux de la mise en œuvre de certains changements prévus à la Loi, soit la diffusion proactive (deux rencontres), les modifications aux restrictions d'accès (deux rencontres), la gestion des incidents de sécurité impliquant des renseignements personnels (une rencontre) et les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (une rencontre) ;
- mis en place et coordonné quatre comités responsables de définir les particularités sectorielles (santé et services sociaux, éducation et enseignement supérieur, municipalités et ordres professionnels) en vue d'élaborer quatre règlements similaires au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, et ce, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des professions du Québec (25 rencontres).

ORIENTATION 2

Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec

AXE 1

Participation active des jeunes à la société

OBJECTIF

Proposer un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes



INDICATEURS

- Lancement et mise en œuvre de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse
- Élaboration, lancement et mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse
- Nombre et nature des réalisations s'inspirant des principes du gouvernement ouvert et favorisant la participation citoyenne et la transparence
- Mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures soutenues par le Ministère dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACTION JEUNESSE

Le 30 mars 2016, le Gouvernement du Québec a dévoilé sa Politique québécoise de la jeunesse 2030 - Ensemble pour les générations présentes et futures. Le gouvernement a ainsi réaffirmé l'importance qu'il accorde à la jeunesse québécoise et aux questions qui la concernent.

La mise en œuvre de cette politique se fait au moyen de trois plans d'action quinquennaux successifs. Le premier de ces plans, la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, a été lancé le 12 décembre 2016. Cette stratégie assure la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des jeunes, qui agissent en complémentarité avec d'autres actions existantes au sein du gouvernement. Le Ministère élaborera des mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures soutenues dans la Stratégie, au cours des prochains exercices.

Dans le cadre de la Stratégie, le Ministère a reçu 113 initiatives et a signé 332 conventions de subvention avec 159 organismes en 2016-2017.

PERSPECTIVES JEUNESSE, UN NOUVEAU MÉCANISME DE CONSULTATION PUBLIQUE

En lien avec la Stratégie, le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau mécanisme de consultation publique intitulé Perspective jeunesse, destiné exclusivement aux jeunes. Au cours de l'exercice, deux consultations ont été tenues : l'une portant sur la nouvelle Politique internationale du Québec, le 2 octobre 2016, et l'autre, sur la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2017-2022 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le 27 mars 2017.

AXE CITOYENNETÉ DANS LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021

Pour les jeunes, la participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à l'intégration dans la collectivité, à l'établissement et au renforcement d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'à une prise de conscience de ce qu'il est possible de réaliser lorsqu'ils s'impliquent concrètement dans leur collectivité. Essentiels pour la démocratie québécoise, la participation et l'engagement des jeunes permettent de mieux connaître et comprendre leurs besoins et leurs souhaits et de les intégrer davantage dans les décisions collectives.

AXE 2

Approfondissement des relations avec les Autochtones

OBJECTIF

Assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire

OVT

INDICATEURS

- Nombre d'ententes conclues ou en cours de négociation en matière de consultation
- Nombre d'activités visant à sensibiliser les milieux concernés aux pratiques d'affaires responsables à adopter à l'égard des nations et des communautés autochtones
- Nombre de rencontres du groupe interministériel de soutien à la consultation, coordonné par le Ministère, afin de veiller au respect de l'obligation de consultation du gouvernement

SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

En lien avec le volet soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, le Ministère a conclu 18 ententes de financement avec les communautés ou les organismes autochtones suivants :

- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- Eagle Village;
- Grand conseil de la nation Waban-Aki;

- Wolf Lake;
- Kitcisakik;
- Pikogan (deux ententes);
- Wendake (deux ententes);
- Winneway;
- Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (deux ententes);
- Essipit;
- Mashteuiatsh;
- Uashat-Malotenam;
- Kawawachikamach (deux ententes).

Le soutien aux efforts consentis par les communautés et les organismes autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les Autochtones et le Gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le Ministère joue un rôle-conseil auprès des promoteurs dont les projets sont susceptibles d'avoir une incidence sur les communautés autochtones.

Le Ministère participe activement aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation et l'accommodement, qui constitue un lieu d'échanges privilégié sur les pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation. Ce groupe a tenu une rencontre de deux jours, en plus de trois conférences téléphoniques.

Le Ministère coordonne le groupe interministériel de soutien sur la consultation des Autochtones qui s'est réuni à six reprises.

OBJECTIF

Renforcer les relations avec les Autochtones, pour une cohabitation harmonieuse



INDICATEURS

- Nombre d'ententes en matière d'affaires autochtones conclues avec le gouvernement
- Nombre d'ententes en cours de négociation

OVT

ENTENTES EN MATIÈRE D'AFFAIRES AUTOCHTONES

Un total de 151 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones ont été conclues en 2016-2017, sous la responsabilité du Ministère, parmi lesquelles :

- l'entente conclue en février 2017 entre le Gouvernement du Québec et le Conseil des Mohawks de Kahnawake pour la construction d'une nouvelle intersection sur la route 207, à Kahnawake, ainsi que pour la réalisation de plans et devis pour sa réfection. En vertu de cette entente, le Conseil des Mohawks de Kahnawake est responsable de la préparation des plans et devis et de la construction de la nouvelle intersection 207/30 (prévue pour 2018) ainsi que de la préparation des plans et devis pour la réfection de la route 207.
- l'entente conclue avec la communauté de Pikogan prévoyant un protocole de consultation propre au secteur minier.

Par ailleurs, les négociations suivantes sont en cours, visant :

- les revendications territoriales globales entre le Regroupement Petapan (Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Essipit et Natashquan), le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada ;
- le règlement du différend Baril-Moses entre le Québec et la Première Nation innue de Mashteuiatsh ;

- le règlement de la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale entre la nation attikamek et les gouvernements du Québec et du Canada ;
- la Modification n° 12 de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut) ;
- la mise en œuvre des recommandations du Rapport Ciaccia-Lincoln de 2006 (négociation bilatérales – Algonquins de Lac-Barrière) ;
- la conclusion des ententes sectorielles sur différents sujets (négociations tripartites – Secrétariat Mi'gmawei Mawiomis) ;
- différents sujets avec la communauté de Natashquan ;
- le règlement de certains enjeux de chevauchement durant la période de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides (discussions avec la nation huronne-wendat) ;
- une définition commune des camps utilisés aux fins de la pratique d'activités traditionnelles et le traitement de différents enjeux fonciers (mise en place de la table Québec-Timiskaming) ;
- à convenir d'un territoire de réserve (rencontre avec la communauté algonquine de Winneway) ;
- la mise en application de l'Entente-cadre signée en 2009 avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake.

OBJECTIF

Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain

OVT

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus
- Total des investissements engagés et réalisés

PROGRAMME D'AIDE AUX AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN ET FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES II

En 2016-2017, le Ministère a soutenu 114 projets dans le cadre du Programme d'aide aux Autochtones en milieu urbain (PAAMU) et de l'un ou l'autre des volets visés par le Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II), soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire ou le soutien à la consultation.

Tableau 6 – Nombre de projets et sommes engagées dans le cadre du PAAMU et du FIA II

Programmes	2016-2017		Cumulatif 2006-2017	
	Nombre de projets	Sommes engagées (k\$)	Nombre de projets	Sommes engagées (k\$)
Programme d'aide aux autochtones en milieu urbain	8	1 625,6	8	1 625,6
Fonds d'initiatives autochtones	0	0	488	86 827,6
Fonds d'initiatives autochtones II	106	13 762,0	382	69 076,7
Total	114	15 387,6	878	157 529,9

Versements dans la mise en œuvre d'ententes avec la nation inuite

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut)	63,15 millions de dollars destinés à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats
Entente concernant le financement global des villages nordiques du Nunavik	15,8 millions de dollars aux 14 villages nordiques pour les aider à offrir les services municipaux
Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (entente Sanarrutik)	21,6 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement d'initiatives communautaires et économiques

Versements issus des ententes entre le Gouvernement du Québec et la nation crie

Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	6,3 millions de dollars au gouvernement de la nation crie afin de soutenir ses activités générales et certaines de ses immobilisations
Paiement annuel prévu en vertu de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec (La Paix des braves)	94,2 millions de dollars
Paiement annuel prévu en vertu de l'Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le Gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le gouvernement de la nation crie	18 millions de dollars

Mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec

Entente de partenariat signée en octobre 2009	2 millions de dollars à la nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis afin de financer des initiatives de développement économique et communautaire
---	---

AXE 3

Valorisation des potentiels territoriaux

OBJECTIF

Tirer pleinement et durablement parti des ressources et de l'industrie maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordres économique, environnemental et social



INDICATEURS

- Mise en œuvre de la Stratégie maritime
- Déploiement du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime

La Stratégie maritime présente une vision intégrée du développement à l'horizon 2030, qui met en valeur l'immense potentiel maritime du Québec. Elle s'accompagne d'un plan d'action pour la période 2015-2020.

Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Il apporte son appui au Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime (CMISM).

Le CMISM a le mandat de veiller à valoriser le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent en exploitant de manière responsable son potentiel maritime, dans un contexte de croissance des échanges commerciaux internationaux.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARITIME DE MANIÈRE DURABLE

En vue de développer l'économie maritime de manière durable, le Ministère a :

- commandé deux études à l'Institut de la statistique du Québec afin d'estimer le nombre d'emplois directs et indirects qui seraient soutenus par la concrétisation des investissements et qui pourraient concourir à la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime ;
- assuré le suivi de l'étude confiée à la Table du Québec sur le transport maritime courte distance concernant l'identification des créneaux de marché potentiel et sur les conditions de réussite de ce type de transport ;
- validé et assuré le suivi de 12 ententes de collaboration annoncées en 2016-2017 et visant la formation de comités locaux et la création de zones industrialo-portuaires : Bécancour, Cacouna, Contrecoeur-Varenes, Gaspé, Matane, Montréal, Québec-Lévis, Rimouski, Saguenay, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel-Tracy et Trois-Rivières. Parmi les 14 zones implantées depuis 2015, 10 ont réalisé et approuvé leurs plans de délimitation des périmètres, à savoir Baie-Comeau, Bécancour, Contrecoeur-Varenes, Gaspé, Matane, Port-Cartier, Rimouski, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel-Tracy ainsi que Trois-Rivières. De plus, celles de Salaberry-de-Valleyfield et de Trois-Rivières ont finalisé leurs plans de développement ;
- participé et collaboré à la création du Réseau Québec maritime, annoncé en mai 2016, qui regroupera sous une même enseigne des spécialistes de toutes les disciplines scientifiques maritimes ;
- participé et collaboré en qualité de coprésident au comité désigné afin de créer l'Institut France-Québec en recherche et innovation dans le secteur maritime. La signature de l'Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française sur la coopération dans le domaine maritime, lors de la 19^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la République française, a officialisé la création de cet institut le 14 octobre 2016 ;
- planifié et organisé la visite du corps diplomatique et consulaire sur une partie du territoire de la Stratégie maritime, en septembre 2016 ;

- contribué à la réalisation de deux missions à l'extérieur du Québec avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, soit à Oslo, en octobre 2016 et à Indiana, en novembre 2016. Ces missions ont permis de repérer les occasions commerciales afin d'attirer les investissements étrangers, d'inciter les croisiéristes internationaux à promouvoir certains secteurs de l'économie maritime du Québec et de favoriser le partage d'expertises et les partenariats de recherche ;
- coordonné plusieurs travaux liés à la communication des nombreuses représentations promotionnelles du ministre délégué aux Affaires maritimes.

PROTECTION DU TERRITOIRE MARITIME ET SES ÉCOSYSTÈMES

En vue de protéger le territoire maritime et ses écosystèmes, le Ministère a :

- collaboré aux travaux dirigés par le ministère de la Sécurité publique, qui ont conduit à la création du Centre d'expertise sur la gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM). Subséquemment à cette décision, un comité interministériel permanent, coprésidé par le Ministère et le ministère de la Sécurité publique a été formé pour assurer le suivi du plan d'action du CEGRIM ;
- mené des échanges entre les parties gouvernementales québécoise et canadienne à l'égard de la situation du béluga du Saint-Laurent ;
- participé à deux rencontres du Comité directeur de l'entente du Plan d'action Saint-Laurent.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION

En vue d'améliorer la qualité de vie de la population vivant sur le territoire de la Stratégie maritime, le Ministère a :

- favorisé le dialogue entre les représentantes et représentants de l'industrie maritime et le Gouvernement du Québec en participant aux trois rencontres du Forum de concertation sur le transport maritime, tenues le 16 juin 2016, le 23 septembre 2016 et le 17 février 2017 ;
- participé à la Journée maritime québécoise organisée par la Société de développement économique du Saint-Laurent et les Armateurs du Saint-Laurent, tenue à l'hôtel du Parlement le 25 octobre 2016.

COMITÉS ET TABLES DE CONCERTATION

Au cours du présent exercice, le Ministère a poursuivi ses engagements et assumé ses responsabilités en coordonnant différents comités désignés pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie maritime.

Comités	Mandats et réalisations
Comité directeur de l'implantation de la Stratégie maritime	Ce comité a pour mandat de participer à l'élaboration, à l'implantation et au suivi de la Stratégie maritime selon les domaines d'expertise respectifs de chaque ministère, en plus de favoriser la cohérence et la coordination des initiatives gouvernementales concernant la mise en valeur du potentiel maritime. En 2016-2017, il s'est rencontré une fois.
Comité économique interministériel de la Stratégie maritime	<p>Ce comité s'est vu confier le mandat d'arrimer l'action des ministères et des organismes exerçant des responsabilités économiques au regard de la Stratégie maritime, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination du processus décisionnel gouvernemental et de favoriser l'harmonisation des projets d'investissements privés et publics.</p> <p>En 2016-2017, le comité a tenu deux rencontres qui ont permis de lancer six projets ou études :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ étude sur la compétitivité du chenal de navigation entre Montréal et Québec ; ○ élaboration d'un système d'information maritime ; ○ étude sur les meilleures pratiques de développement des zones industrialo-portuaires à l'international ; ○ étude sur les croisiéristes internationaux et les membres d'équipage de passage sur le Saint-Laurent ; ○ diagnostic de l'adéquation formation-emploi dans le secteur maritime ; ○ étude de caractérisation des biotechnologies marines et de la valorisation de biomasses marines au Québec. <p>Pour assurer un suivi plus adéquat de certains projets ou études, le Ministère a constitué, avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et l'Institut de la statistique du Québec, un comité responsable de suivre l'enquête sur les entreprises situées dans les zones industrialo-portuaires. De plus, il a demandé à la Société de développement économique du Saint-Laurent de créer un comité afin de veiller au bon déroulement du développement du système d'information maritime. Le Ministère a pris part aux activités de ce comité, qui s'est réuni à quatre reprises en 2016-2017.</p>
Comité d'évaluation de programme de la Stratégie maritime	Ce comité a pour mandat de soutenir le Ministère dans le suivi et l'évaluation de la Stratégie maritime afin de statuer sur la pertinence et le rendement des mesures mises de l'avant et de proposer des améliorations, le cas échéant. Le comité se réunit au besoin.

Comités	Mandats et réalisations
Comité interministériel sur l'érosion des berges à Percé	Ce comité a pour mandat de trouver des solutions permanentes pour contrer le problème d'érosion des berges à Percé. En 2016-2017, le comité s'est réuni à cinq reprises.
Comité interministériel sur les infrastructures	<p>Ce comité a pour mandat de formuler des pistes de solution pour financer des projets d'études et la construction d'infrastructures d'accueil nécessaires au développement des zones industrialo-portuaires et des pôles logistiques.</p> <p>En 2016-2017, le comité a tenu quatre rencontres. Tenant compte des recommandations du comité, le gouvernement a annoncé, dans le Plan économique du Québec 2017-2018, un investissement de 2,5 millions de dollars pour la réalisation de plans et devis des zones industrialo-portuaires.</p>
Comité interministériel sur la recherche et l'innovation	Ce comité a pour mandat de traiter des sujets liés à la recherche et à l'innovation et d'établir des consensus entre les ministères concernés sur d'éventuels contrats, subventions ou appels à projets. En 2016-2017, il s'est réuni à trois reprises.
Table de concertation en adéquation formation-emploi	Cette table de concertation a pour mandat d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins de main-d'œuvre au sein de l'industrie maritime. En 2016-2017, la Table s'est rencontrée à trois reprises.
Regional Maritime Entity	Ce comité, issu de la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, est coprésidé par le Ministère et l'État américain de l'Indiana. Son mandat consiste à implanter la Strategy for the Great Lakes St.Lawrence River Maritime Transportation System, rendue publique le 15 juin 2016. Ce comité est composé de représentantes et représentants du Québec, de l'Ontario et de certains États américains (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et Wisconsin). En 2016-2017, le comité s'est réuni à quatre reprises.

ORIENTATION 3

Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante

AXE 1

Développement des compétences

OBJECTIF

Soutenir et orienter le développement professionnel des employés en fonction des besoins de l'organisation



INDICATEUR

Nombre de jours moyen de formation par employé

En 2015-2016, l'effectif du Ministère a presque doublé à la suite de l'intégration de la deuxième vague du personnel en communications gouvernementales. Conséquemment, les efforts en développement organisationnel, en 2016-2017, ont porté particulièrement sur des activités de consolidation. Des mesures ont également été mises en place afin d'améliorer la performance en matière de développement des compétences, notamment :

- une collecte des besoins de formation auprès de tous les membres du personnel ;
- la mise en place de la programmation ministérielle de formation répondant aux besoins communs ;
- la création d'un réseau de répondantes et répondants sectoriels en formation afin de favoriser l'échange d'information entre les secteurs administratifs et la Direction des ressources humaines.

Au cours de l'année, le Ministère a réitéré l'importance qu'il accorde à ce champ d'activité, et ce, en adoptant une série de mesures favorisant une culture organisationnelle apprenante, à savoir :

- la prévision d'un budget de fonctionnement des unités administratives exclusivement pour des activités de développement des compétences ;
- le suivi trimestriel de l'investissement auprès des gestionnaires ;
- l'attribution d'un budget centralisé pour les activités de formation ;
- l'élaboration d'une politique ministérielle en gestion des compétences ;
- la poursuite de la réalisation d'une programmation ministérielle de formation.

En 2016, le nombre moyen de jours de formation par employée et employé est évalué à 0,6 ce qui représente 751 jours de formation.

AXE 2

Innovation et performance

OBJECTIF

Favoriser l'optimisation des processus opérationnels et administratifs

INDICATEUR

Nombre de projets d'optimisation des processus opérationnels et administratifs mis en œuvre

OPTIMISATION DES PROCESSUS

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a réalisé trois initiatives d'optimisation, concernant :

- la réintégration au travail d'un employé à la suite d'une absence pour invalidité ;
- le service d'analyse des demandes de reconnaissance du statut d'organisme d'éducation politique ;
- la numérisation du cahier des séances du Conseil des ministres et des décrets.

OBJECTIF

Mettre en œuvre des solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité du Ministère



INDICATEUR

Nombre de nouvelles solutions technologiques majeures mises en œuvre

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a mis en place trois solutions technologiques :

- Ajout de nouvelles fonctionnalités au système de visioconférence afin de simplifier et de rendre les communications du Ministère compatibles avec les technologies de visioconférence utilisées par les clientèles et les partenaires externes. Cela a favorisé, entre autres :
 - l'interopérabilité accrue avec divers systèmes, dont Skype entreprise ;
 - la compatibilité avec de multiples appareils mobiles et navigateurs Internet ;
 - la simplification des méthodes de connexion ;
 - une qualité et une sécurité accrues des communications ;
- Élaboration et mise en ligne d'un outil ministériel de déclassé électronique de gestion documentaire accessible à l'ensemble du Ministère ;
- Implantation d'un nouveau système informatique de gestion budgétaire pour la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

AUTRES RÉSULTATS

Ordre national du Québec

En 2016-2017, le Ministère a mené les activités suivantes en vue de nommer à l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec (chevalier, officier, grand officier), d'une part, des citoyennes et citoyens québécois méritants et, d'autre part, des personnalités étrangères ayant rendu des services (diplomatiques, économiques, culturels, etc.) au Québec ou, plus largement, à la Francophonie :

- **Nominations québécoises** – le 22 juin 2016, à l'hôtel du Parlement, 34 récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec. En prévision des nominations de 2017, un appel public à candidatures, soutenu par une campagne promotionnelle multisectorielle, s'est déroulé du 12 septembre au 4 novembre 2016. À la suite de cet appel, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué l'ensemble des candidatures.
- **Nominations étrangères** – trois nominations étrangères ont donné lieu à trois cérémonies spéciales de remise des insignes de l'Ordre national du Québec, soit en juin, en septembre et en novembre 2016. De plus, une autre cérémonie du même type s'est tenue, en mai 2016, pour une nomination datant de l'année budgétaire 2014-2015.

Système de repérage des politiques publiques

En 2016-2017, le Système de repérage des politiques publiques a répertorié 199 politiques publiques et fait l'objet de 1 876 consultations.

Campagne d'Entraide 2016

Le Ministère a reçu de Centraide, l'un des organismes bénéficiaires d'Entraide, le prix Coup de cœur – fonction publique québécoise, pour l'originalité, le dynamisme et le succès de sa campagne 2016. Cette marque de gratitude revient à tout le personnel du Ministère ayant participé à la campagne d'Entraide.

RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le 6 octobre 2016, le Ministère a rendu publique sa nouvelle Déclaration des services aux citoyens. Ce document exprime ses engagements à l'égard de la population du Québec et définit des critères en matière de diligence, d'équité, de respect, d'accessibilité et de qualité de l'information transmise et des services rendus. Il stipule aussi les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

Pour assurer et faciliter le suivi de ses engagements, le Ministère a élaboré différents outils de collecte d'information. Notons que depuis la publication de la nouvelle Déclaration, aucun commentaire ni aucune plainte n'ont été reçus à l'adresse courriel commentaires.plaintes@mce.gouv.qc.ca.

RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Résultats obtenus au regard du plan d'action de développement durable 2016-2020

Objectif 1	Adopter une approche écoresponsable dans les activités courantes du MCE
Action 1	Promouvoir auprès du personnel des mesures contribuant à la mobilité durable et à la réduction des déplacements dans le cadre de leurs fonctions
Indicateur	Nombre et nature des actions de promotion effectuées
Cible	Cinq actions par année → CIBLE ATTEINTE
Résultats	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #76923c; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold; margin-right: 10px;">OVT</div> <p>La promotion des transports collectifs et actifs ainsi que de la mobilité durable s'est faite par l'entremise de 12 nouvelles dans l'intranet ministériel. Depuis le début des programmes d'abonnement au transport en commun, en mars 2012, le taux d'abonnement du personnel du Ministère est passé de 25 % à 29 %. Par ailleurs, afin d'intensifier l'usage de la visioconférence et de réduire les déplacements professionnels, des améliorations ont été apportées aux systèmes de visioconférence. Cette information a aussi fait l'objet d'une nouvelle dans l'intranet. En 2016-2017, 595 visioconférences de plus de 30 minutes ont eu lieu, comparativement à 159, en 2015-2016.</p> </div>
Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) : 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 3
Action 2	Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives
Indicateur	Nombre et nature des actions de promotion effectuées
Cible	Trois actions de promotion par année → CIBLE ATTEINTE

Résultats	Une section présentant le Répertoire des produits et services écoresponsables a été créée dans l'intranet du Ministère. Deux capsules d'information ont été diffusées dans l'intranet pour promouvoir ce répertoire.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Action 3	Réduire la consommation de papier dans l'ensemble des unités administratives
Indicateur	Nombre total des impressions sur papier effectuées
Cible	Réduction de 10 % du nombre des impressions sur papier d'ici 2020 → CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE
Résultats	Le nombre d'impressions sur papier a été réduit de 1,9 % en 2016-2017 par rapport à 2015-2016. Le nombre d'impressions sur papier fait référence au nombre de feuilles imprimées à partir d'un poste de travail. Une copie (photocopie) n'est donc pas considérée comme une impression. La réduction des impressions résulte de l'introduction progressive de solutions électroniques dans les activités ministérielles, dont l'utilisation de tablettes électroniques, la tenue de réunions sans papier et l'utilisation d'une bibliothèque virtuelle pour le dépôt et l'échange de documents.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Action 4	Convenir des différentes mesures écoresponsables dans l'organisation d'événements de communication du MCE
Indicateur	Nombre et nature des mesures proposées et mises de l'avant
Cible	Une mesure par année → CIBLE ATTEINTE
Résultats	La mesure écoresponsable mise de l'avant consiste à recourir à un traiteur local lorsqu'un tel service est requis. L'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable a également été privilégiée pour ces activités. Cette mesure a été appliquée aux activités organisées par le Ministère, à savoir le dévoilement de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et la consultation préalable à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental en matière de développement social autochtone.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 7

Objectif 2	Intégrer davantage les principes de développement durable dans la prise de décision
Action 5	Doter le MCE d'un modèle d'aide à la réflexion permettant la prise en compte des principes de développement durable dans ses actions structurantes
Indicateur	Modèle élaboré et appliqué
Cibles	Élaboration du modèle d'ici le 31 mars 2017. Application du modèle pour au moins une action structurante à partir de 2017-2018 → CIBLE ATTEINTE : MODÈLE ÉLABORÉ
Résultats	Au cours de l'exercice, plusieurs travaux ont été entamés à titre de projets pilotes, notamment un modèle d'aide à la réflexion, un processus d'analyse, une directive et une fiche pour faciliter la détermination des actions sectorielles.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultats 10 et 11
Action 6	Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable
Indicateur	Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes
Cible	Au moins une action par année → CIBLE ATTEINTE
Résultats	Le renforcement de la prise en compte des principes de développement durable dans l'action gouvernementale a été intégré aux attentes gouvernementales 2016-2017, adressées annuellement aux titulaires d'un emploi supérieur. Ceux-ci rendent compte de leurs résultats lors de leur évaluation de rendement annuelle, entre autres au regard de ces attentes dont la diffusion est effectuée par voie électronique.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultat 10
Objectif 3	Renforcer les mécanismes de participation publique
Action 7	Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique
Indicateur	Nombre et nature des travaux relatifs au cadre de référence

Cibles	Dépôt du cadre de référence en 2016-2017 Suivi annuel à partir de 2017-2018 → CIBLE REPORTÉE en raison de la prolongation de la période allouée pour soumettre des commentaires sur ce cadre de référence
Résultats	Le projet de cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a fait l'objet d'une consultation auprès de la population de novembre 2016 à février 2017. Il a été également possible de consulter ce projet de cadre sur le site du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques et d'y soumettre des commentaires jusqu'en mars 2017. Ce cadre gouvernemental a pour objectif d'améliorer l'approche participative du processus d'élaboration des politiques publiques en proposant, notamment, un ensemble de sept principes directeurs. Le Ministère a compté sur l'expertise et la collaboration de six ministères et secrétariats membres du Groupe de travail interministériel sur le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.3 – Résultat 14

Objectif 4	Soutenir le développement des connaissances et des compétences des employés du MCE en matière de développement durable
Action 8	Offrir des activités de sensibilisation et de formation en matière de développement durable
Indicateurs	Nombre de personnes ayant suivi au moins une formation en matière de développement durable Nombre d'activités de sensibilisation offertes
Cibles	80 % du personnel formé d'ici 2020 Trois activités de sensibilisation par année → CIBLE DE SENSIBILISATION ATTEINTE
Résultats	En 2016-2017, quatre activités de sensibilisation ont été réalisées : une exposition sur le transport actif, la tenue d'un kiosque d'information du Réseau de transport de la Capitale (RTC), une conférence sur l'analyse du cycle de vie (ACV) comparative de véhicules électriques et conventionnels dans le contexte québécois ainsi qu'une sensibilisation lors d'une séance d'accueil du nouveau personnel en janvier 2017. Le kiosque d'information du RTC a permis à 24 membres du personnel du Ministère de s'informer sur les services du transporteur. La conférence portant sur l'ACV des véhicules électriques et conventionnels, donnée par un représentant d'Hydro-Québec, a attiré 41 personnes.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.4 – Résultat 16

Objectif 5	Favoriser l'expression des cultures autochtones au Québec	
Action 9	Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones Agenda 21	
Indicateurs	Nombre de projets soutenus Investissements engagés et réalisés	
Cibles	50 projets en 2016-2017 225 000 \$ en 2016-2017 → CIBLES ATTEINTES À 50 % (PROJETS) ET À 75 % (INVESTISSEMENT)	
Résultats	OVT	Nombre de projets soutenus : 25 sur 35 reçus. Investissements engagés et réalisés : 168 885 \$. Cette contribution est faite par l'intermédiaire du Programme des projets ponctuels autochtones.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.5	
Objectif 6	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones	
Action 10	Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire	
Indicateurs	Nombre de projets soutenus Investissements engagés et réalisés	
Cibles	80 projets en 2016-2017 9,5 millions de dollars en 2016-2017 → CIBLES ATTEINTES	
Résultats	OVT	Nombre d'initiatives soutenues : 114. Investissements engagés et réalisés : 15,4 millions de dollars. Cette contribution est faite par l'intermédiaire du FIA II et du Programme d'aide aux autochtones en milieu urbain.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectifs 4.2 et 4.3 – Résultat 39	

Autres résultats

Contribution au chantier « Gouvernance visant un développement durable » de la SGDD

Livrable	Propositions afin de renforcer la prise en compte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans les processus décisionnels du gouvernement
Responsables	Ministère du Conseil exécutif et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Résultats	Les travaux du chantier se sont tenus du printemps 2016 jusqu'à la fin de la même année. Ils ont mené à des propositions pour renforcer la prise en compte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans les processus décisionnels du gouvernement. Le MDDELCC est responsable de soumettre ces propositions au Comité directeur du développement durable, lequel, après examen, statuera sur celles-ci.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2

RÉSULTATS RELATIFS AUX MESURES EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES

OVT

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi sa contribution aux engagements pris dans le document *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires* à l'égard de la jeunesse et des communautés autochtones.

À l'égard de la jeunesse

Actions	Lien avec l'OVT	Résultats (en nombre)	
Consolider le soutien à Place aux jeunes en régions	Action 2.4	Jeunes en soutien individuel à distance	5 543
		Jeunes ayant participé aux séjours exploratoires	978
		Jeunes établis en région	760
Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale - Données au 30 septembre 2016	Action 9.4	Rencontres effectuées	880
		Personnes cibles	44 009

Actions	Lien avec l'OVT	Résultats (en nombre)	
Consolider le programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse* - Données au 31 décembre 2016	Action 9.16	Nombre de rencontres effectuées	2 732
		Nombre de personnes cibles	134 342
Favoriser la persévérance et la réussite scolaires* - Données au 31 décembre 2016	Action 10.5	Carrefours jeunesse-emploi offrant IDÉO 16-17	110
		Régions couvertes	17
		Jeunes ayant signé une entente	2 055
		Jeunes ayant intégré un emploi	540
		Jeunes ayant intégré une formation	118
		Jeunes inscrits en persévérance scolaire	1 723
		Jeunes en rétablissement personnel	149
Déployer l'initiative de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle - Données du 1 ^{er} mai 2016 au 31 mars 2017	Action 10.7	Régions couvertes	17
		Jeunes inscrits	18 940
		Cybermentors (cumulatif)	2 362
		Messages échangés par accompagnement (moyenne)	3,5
Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes	Action 10.8	Le nombre de jeunes des centres jeunesse ayant bénéficié, en 2016-2017, du programme Qualification des jeunes sera connu au cours de l'automne 2017.	

* Ces programmes ont pris fin le 31 décembre 2016. Le programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse a été remplacé par le volet Développement de projets – Projets d'entrepreneuriat du nouveau programme Créneau carrefour jeunesse (CCJ). Le programme IDÉO 16-17 favorisant la persévérance et la réussite scolaires a été remplacé par le service Persévérance scolaire du nouveau programme CCJ. Celui-ci a démarré le 1^{er} janvier 2017 et est issu d'une phase pilote réalisée avec 25 carrefours jeunesse-emploi du Québec entre le 1^{er} décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Les résultats pour la phase pilote ne sont pas encore disponibles.

À l'égard des communautés autochtones

Mesures	Lien avec l'OVT	Résultats
Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre les communautés autochtones et les municipalités	Action 3.4	Le Ministère a soutenu financièrement, entre autres, le projet Harmonie de la communauté de Listuguj et de la municipalité de Pointe-à-la-Croix ainsi que le programme de sensibilisation Sous le Shaputuan, proposé par l'Institut Tshakapesh.
Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	Action 3.5	Le Ministère a offert au personnel du secteur public et parapublic une formation de deux jours sur les réalités autochtones. Les thèmes suivants ont été abordés : la négociation des revendications territoriales et les grandes négociations en cours, l'obligation de consultation avec les peuples autochtones ainsi que les ententes en milieu nordique.
Renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse	Action 3.11	Le Ministère a contribué aux négociations ayant mené à la signature de 151 ententes afin d'établir et de maintenir des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones.
Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones	Action 3.12	Le Ministère a favorisé le développement culturel des nations et des groupes autochtones en soutenant, par le Programme des projets ponctuels autochtones, 25 initiatives totalisant des investissements de 168 885 \$.
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris	Action 3.13	En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris. À cet effet, une aide financière a été versée au gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James et au gouvernement de la nation crie afin d'assurer l'exercice de leurs responsabilités.

UTILISATION DES RESSOURCES

SECTION 03

RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'FFECTIF

Au 31 mars 2017, l'organisation disposait d'un effectif total de 1 102 personnes, dont 85 % formaient l'effectif régulier et 15 %, l'effectif occasionnel. Aussi, 85 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 68 % du personnel travaille aux communications gouvernementales.

Tableau 7 – Répartition de l'effectif en poste par programmes, au 31 mars

Programmes	2016-2017*	2015-2016	Écart (%)
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	954	984	-3,0
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	54	51	5,9
Programme 4 : Affaires autochtones	45	44	2,3
Programme 5 : Jeunesse	27	26	3,8
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	16	18	-11,1
Programme 7 : Affaires maritimes	6	7	-14,3
Total	1 102	1 130	-2,5

* L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2017, et non au nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisés, comme c'était le cas dans les années précédentes.

Tableau 8 – Répartition de l'effectif utilisé (exprimée en heures rémunérées et en ETC), au 31 mars

Programmes	2016-2017		2015-2016	
	Heures rémunérées*	Total en ETC transposés**	Heures rémunérées***	ETC
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 711 504,8	937,1	s. o.	900,9
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	92 621,9	50,7	s. o.	47,6
Programme 4 : Affaires autochtones	80 546,1	44,1	s. o.	41,2
Programme 5 : Jeunesse	46 461,4	25,4	s. o.	26,1
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	30 862,9	17,0	s. o.	16,3
Programme 7 : Affaires maritimes	14 806,8	8,1	s. o.	5,2
Total en heures rémunérées	1 976 803,9			
Total en ETC transposés		1 082,4		1 037,3

* Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiantes et étudiants.

** Le nombre d'heures, divisé par 1 826,3 h.

*** La méthode de contrôle portant sur les heures rémunérées ayant été introduite au printemps 2016 par le Secrétariat du Conseil du trésor, les données pour l'année 2015-2016 ne sont pas disponibles.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme prévu dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Afin de répondre aux besoins de formation nécessaire à la réalisation des mandats ministériels, une somme additionnelle de plus de 40 000 \$ a été consacrée aux activités de perfectionnement.

Le Ministère poursuit ses efforts en préconisant une orientation axée sur le développement des compétences, et ce, en fonction des besoins évolutifs de l'organisation, de la gestion des talents et de la préparation de la relève.

Tableau 9 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champs d'activité

Champs d'activité	2016 (\$)	2015 (\$)
Favoriser le développement des compétences	146 507	189 657
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	80 003	67 576
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	37 131	3 154
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	39 308	6 521
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	20 534	15 680
Total des dépenses	323 483	282 588
Dépenses de formation admissibles de l'année antérieure*	237 708	405 229
Total	561 191	687 817

* Dépenses de formation admissibles reportables en fonction de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 10 – Évolution des dépenses en formation

	2016	2015
Proportion de la masse salariale*	0,73 %	1 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	0,6	0,5
Somme moyenne allouée par personne	265 \$	228 \$

* Les données intègrent les dépenses de formation admissibles reportables en fonction de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Les données de 2015 ont été ajustées en conséquence.

Tableau 11 – Jours de formation selon les catégories d'emplois

Années	Cadres	Professionnelles et professionnels	Fonctionnaires	Étudiantes, étudiants et stagiaires
2016	129	462	127	33
2015	168	303	107	5

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Tableau 12 – Nombre d'employées et employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emplois

Années	Cadres	Professionnelles et professionnels	Fonctionnaires	Total
2016-2017	7	21	14	42
2015-2016	2	20	11	33

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES DU PERSONNEL RÉGULIER

Tableau 13 – Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

Années	Taux de départs volontaires (%)
2016-2017	13,8
2015-2016	15,7
2014-2015	15,8 *

* Taux de départs volontaires du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Le taux de départs volontaires (taux de roulement) est le rapport entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission et retraite) durant l'année financière et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

MOBILISATION DU PERSONNEL ET CLIMAT DE TRAVAIL

Le Ministère offre plusieurs formules d'aménagement et de réduction du temps de travail, ainsi qu'un horaire variable qui favorise la conciliation travail-vie personnelle. En matière de prévention et de promotion de la santé, le Ministère propose diverses activités au personnel, comme la participation au Défi Entreprises ainsi que les interventions d'une spécialiste en ergonomie. Des capsules d'information sont également diffusées régulièrement sur l'intranet pour promouvoir ces activités et pour favoriser de saines habitudes de vie.

Dans le but de soutenir son personnel dans leur cheminement de carrière, le Ministère offre des programmes de formation adaptés à leur secteur d'activité. La tenue d'une soirée de reconnaissance permet au Ministère de souligner la carrière des employées et employés ayant cumulé 25 années de service dans la fonction publique ainsi que les départs à la retraite.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Avec le Programme d'aide aux employés (PAE), le Ministère offre un éventail de services d'aide visant à prévenir, à repérer et à résoudre des problèmes personnels pouvant affecter le rendement ou le comportement au travail. Conçu pour soutenir le personnel, le PAE constitue un bon outil de prévention favorisant le maintien en emploi. Le PAE propose également des conférences-midi.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CRÉDITS

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du Ministère s'applique aux sept programmes suivants :

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	Visé à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	Visé à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	Visé à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.
Programme 4 : Affaires autochtones	Visé à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.
Programme 5 : Jeunesse	Visé à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du Gouvernement du Québec.
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	Visé à améliorer l'efficacité des institutions démocratiques et, plus particulièrement, du cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et les règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et à assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il vise à assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.
Programme 7 : Affaires maritimes	Visé à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec.

Source : *Budget de dépenses 2016-2017 – Crédits des ministères et organismes*, Conseil du trésor.

DÉPENSES

Le tableau suivant présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2016-2017 ainsi que les dépenses réelles de 2015-2016 pour les activités relevant du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2016-2017 était de 417,5 millions de dollars, alors que le budget révisé s'élève à 410,3 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation d'initiatives de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement ainsi qu'à un gel des crédits attribués au programme 5.

Tableau 14 – Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes

Programmes	Budget révisé de dépenses 2016-2017 (k\$)	Dépenses probables 2016-2017 (k\$)	Dépenses réelles 2015-2016 (k\$)	Écart* (k\$)	Variation** (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	783,1	783,1	797,6	-14,5	-1,8
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	86 679,6	82 032,9	80 294,6	1 738,3	2,2
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	12 782,6	11 417,6	11 230,9	186,7	1,7
Programme 4 : Affaires autochtones	261 445,2	256 112,3	250 415,9	5 696,4	2,3
Programme 5 : Jeunesse	38 100,6	37 999,4	32 710,2	5 289,2	16,2
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques***	8 856,5	8 357,8	7 554,5	803,3	10,6
Programme 7 : Affaires maritimes	1 651,4	1 488,0	1 074,5	413,5	38,5
Total	410 299,0	398 191,1	384 078,2	14 112,9	3,7

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

*** Incluant la Commission d'accès à l'information.

L'augmentation des dépenses du Ministère de 14,1 millions de dollars en 2016-2017 par rapport à 2015-2016 s'explique principalement par les éléments suivants :

- une diminution de 14 500 \$ au programme 1 est attribuable aux éléments relatifs à la rémunération du personnel affecté à la mission du cabinet du lieutenant-gouverneur ;
- une augmentation de 1,74 million de dollars au programme 2 s'explique principalement par la hausse des dépenses en rémunération occasionnée par les indexations salariales versées et provisionnées ;
- une augmentation de 186 700 \$ au programme 3 est principalement attribuable à la hausse des sommes accordées au Programme d'appui à la francophonie canadienne et à l'ajout d'un effectif ;
- une augmentation d'environ 5,7 millions de dollars au programme 4 découle principalement des éléments suivants :
 - Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (-2,7 millions de dollars),
 - Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec (la Paix des braves) (3,9 millions de dollars),
 - Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Sanarrutik) (-0,3 million de dollars),
 - Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik (-0,8 million de dollars),
 - Ententes découlant du Fonds de développement pour les Autochtones (-0,6 million de dollars), du Fonds d'initiatives autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones II (5,7 millions de dollars),
 - Entente définitive de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au Gouvernement du Québec (0,5 million de dollars) ;
- une augmentation d'un peu plus de 5,2 millions de dollars au programme 5 est attribuable en majeure partie à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030 ainsi que la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 qui en découle ;
- une augmentation de 803 300 \$ au programme 6 découle principalement de l'arrivée d'un cabinet ministériel en janvier 2016 ;
- une augmentation de 413 500 \$ au programme 7 est notamment attribuable à la croissance des mandats en matière de stratégie maritime.

Le tableau suivant présente les dépenses probables par programmes pour l'année 2016-2017, ventilées par supercatégories. Une proportion de 62,8 % des dépenses du Ministère est attribuable aux transferts effectués par le programme 4 : Affaires autochtones (250,2 millions de dollars). De plus, 18 % sont attribuables à la rémunération du programme 2 (71,7 millions de dollars), qui comprend notamment les effectifs en communication des ministères (42,7 millions de dollars). Finalement, 8,9 % sont attribuables aux transferts effectués par le programme 5 : Jeunesse (35,6 millions de dollars).

Tableau 15 – Répartition des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes et par supercatégories, pour l'année 2016-2017

Programmes	Rémunération (k\$)	Fonctionnement* (k\$)	Transfert (k\$)	Dépenses probables (k\$)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	773,5	9,6	0	783,1
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	71 720,2	9 833,7	479,0	82 032,9
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	5 370,2	1 909,6	4 137,8	11 417,6
Programme 4 : Affaires autochtones	3 558,8	2 371,1	250 182,4	256 112,3
Programme 5 : Jeunesse	1 771,1	649,9	35 578,4	37 999,4
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	6 580,8	1 723,2	53,8	8 357,8
Programme 7 : Affaires maritimes	827,4	410,9	249,7	1 488,0
Total	90 602,0	16 908,0	290 681,1	398 191,1

* Le fonctionnement inclut l'amortissement et la provision pour les créances douteuses.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement en 2016-2017 (263 575 \$) sont semblables à celles de 2015-2016 (277 974 \$), puisqu'aucun projet majeur d'investissement en immobilisations n'a été démarré au cours des deux derniers exercices.

Tableau 16 – Dépenses d'investissement du ministère du Conseil exécutif, par programmes

Programmes	Budget d'investissement (k\$)	Investissement probable (k\$) 2016-2017	Investissement réel (k\$) 2015-2016	Écart* (k\$)	Variation** (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	0	0	0	-	-
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	571,2	244,1	241,4	2,7	1,1
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	103,0	0	0	-	-
Programme 4 : Affaires autochtones	0	0	0	-	-
Programme 5 : Jeunesse	0	0	0	-	-
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques***	99,1	19,5	36,6	-17,1	-46,7
Programme 7 : Affaires maritimes	0	0	0	-	-
Total	773,3	263,6	278,0	-14,4	-5,2

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

*** Incluant la Commission d'accès à l'information.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2016-2017, le Ministère a respecté le budget prévu en matière de ressources informationnelles. Pour les activités d'encadrement, il y a eu une légère augmentation par rapport à ce qui était prévu en raison d'investissements plus élevés.

Tableau 17 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2016-2017

Catégories de coûts	Investissements		Dépenses	
	Capitalisables prévus (k\$)	Capitalisables réels (k\$)	Non capitalisables prévus (k\$)	Non capitalisables réels (k\$)
Activités d'encadrement	0	0	346,6	396,5
Activités de continuité	500,0	201,2	2 868,7 *	2 848,0 **
Projet	0	0	0	0
Total	500,0	201,2	3 215,3	3 244,5

Source : Section Grand total des ressources informationnelles du Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles (BARRI) et Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017 (PARI).

* Non capitalisables prévus = le montant total prévu des activités de continuité moins les montants capitalisables prévus (continuité).

** Non capitalisables réels = le montant total réel des activités de continuité moins les montants capitalisables réels (continuité).

BONIS AU RENDEMENT

Aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres ou aux titulaires d'un emploi supérieurs pour l'année 2016-2017 suivant la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère priorise l'atteinte des objectifs du Gouvernement du Québec en matière de représentation des groupes cibles (communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes cibles dans les banques de personnes qualifiées et il sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité au gouvernement. De plus, le Ministère les soutient dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

Tableau 18 – Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, pour l'année 2016-2017

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Total de personnes embauchées	28	103	54	35
Personnes en poste au 31 mars 2017	937	165	33	10

MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Au cours de l'année, le Ministère a embauché sept membres de groupes cibles pour des emplois réguliers, ce qui correspond à la cible gouvernementale d'embauche fixée à 25 %. Quant au taux d'embauche des membres des groupes cibles par rapport à l'embauche totale, il s'élève à 10 %, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 19 – Embauche des membres des groupes cibles, pour l'année 2016-2017

Statuts d'emploi	Embauches totales 2016-2017	Nombre d'embauches des membres de groupes cibles en 2016-2017					Taux d'embauche par statuts d'emploi (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total (groupes cibles)	
Régulier	28	5	-	-	2	7	25,0
Occasionnel	103	9	1	1	-	11	10,7
Étudiant	54	1	-	-	1	2	3,7
Stagiaire	35	2	-	-	-	2	5,7
Total	220	17	1	1	3	22	10,0

Tableau 20 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi

Statuts d'emploi	2016-2017 (%)	2015-2016 (%)	2014-2015 (%)
Régulier	25,0	24,0	15,4
Occasionnel	10,7	3,1	4,3
Étudiant	3,7	7,8	5,3
Stagiaire	5,7	-	-

La cible gouvernementale consiste à atteindre, au sein de l'effectif, les taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées.

Tableau 21 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Au 31 mars 2017		Au 31 mars 2016		Au 31 mars 2015	
	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier	Nombre d'employées et employés dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier
Communautés culturelles	63	6,7 %	60	6,2 %	26	5,1 %
Autochtones	7	0,7 %	7	0,7 %	3	0,6 %
Anglophones	13	1,4 %	13	1,3 %	6	1,2 %
Personnes handicapées	21	2,2 %	20	2,1 %	6	1,2 %

Tableau 22 – Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégories d'emplois pour l'année 2016-2017

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien		Personnel de bureau		Agentes et agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	7	6,6 %	34	5,7 %	9	5,8 %	13	16,9 %	-	-	-	-	63	6,7 %
Autochtones	-	-	4	0,7 %	2	1,3 %	1	1,3 %	-	-	-	-	7	0,7 %
Anglophones	1	0,9 %	9	1,5 %	1	0,6 %	2	2,6 %	-	-	-	-	13	1,4 %
Personnes handicapées	1	0,9 %	6	1,0 %	6	3,8 %	8	10,4 %	-	-	-	-	21	2,2 %

* Personnel professionnel : y compris les avocates et avocats et les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

FEMMES

Tableau 23 – Taux d'embauche des femmes, par statuts d'emploi, pour l'année 2016-2017

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	28	103	54	35	220
Nombre de femmes embauchées	24	82	41	22	169
Taux d'embauche des femmes (%)	85,7	79,6	75,9	62,9	76,8

Tableau 24 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2017

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	106	598	156	77	-	-	937
Femmes	58	400	108	70	-	-	636
Taux de représentativité des femmes (%)	54,7	66,9	69,2	90,9	-	-	67,9

* Personnel professionnel : y compris les ingénieures et ingénieurs, les avocates et avocats et les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

PERSONNES HANDICAPÉES

Pour une autre année consécutive, le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès du personnel d'encadrement. La campagne de la 20^e Semaine québécoise des personnes handicapées a été diffusée dans l'intranet. De plus, un message vidéo du porte-parole ainsi qu'un jeu-questionnaire ont permis de sensibiliser le personnel et d'en connaître davantage sur les réalités des personnes handicapées.

Tableau 25 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre d'initiatives soumises au Centre de services partagés du Québec

Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
1	1	Aucune

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca>.

Lors des séances d'accueil, le Ministère sensibilise les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

ACCÈS À L'INFORMATION

Traitement des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

Délais de traitement	Nombres de demandes
20 jours	90
Délai supplémentaire de 10 jours, accordé par la Loi	21
Délai accordé par la Loi lorsqu'un tiers doit être avisé	0
Désistement (demandes non traitées)	4

Statut des demandes traitées	Nombres de demandes
Acceptation totale	26
Acceptation partielle*	23
Refus*	23
Documents non détenus par le Ministère	31
Demandes dirigées vers d'autres organismes	8
Demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information	3
Demandes nécessitant la mise en place de mesures d'accommodement	0

* Les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 9, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 53, 54 et 57 de la Loi.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

CONTRIBUTION À LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2016-2017, le Ministère a participé aux travaux du Comité interministériel sur l'élaboration de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

Les principaux programmes de financement de projets autochtones gérés par le Ministère soutiennent notamment l'entrepreneuriat des femmes autochtones, et ce, en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale considérée par le Gouvernement du Québec et ses sociétés d'État en ce qui a trait aux dépenses admissibles. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement s'élève à 95 % du coût du projet en lien avec ces programmes. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones II (2006-2017) a permis d'investir 3,35 millions de dollars en entrepreneuriat féminin autochtone.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones II, le Ministère a notamment alloué, en 2016-2017, une somme de 230 000 \$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente quinquennale (2012-2017) et a été versée en lien avec le volet Action communautaire de ce fonds. De plus, le Ministère a soutenu la création d'un réseau d'entraide et de partage pour les femmes autochtones de Val-d'Or et d'ailleurs au Québec ayant dénoncé des abus.

Un financement a également été attribué au Groupe Nekiera'ha pour l'organisation d'un congrès des femmes autochtones élues du Québec, sur le thème *L'autonomisation des femmes des communautés des Premières Nations du Québec – de l'autonomie financière au leadership politique*, tenu du 3 au 6 avril 2017.

Par ailleurs, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 23 sociétés ou organismes visés par le Plan d'action

gouvernemental s'élève à 51,3 % au 31 mars 2017. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État a été atteinte dès 2012 et est maintenue depuis.

CONTRIBUTION AU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES 2011-2016

Le Programme IDÉO 16-17, ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle, a pris fin le 31 décembre 2016 et a été remplacé par le service direct Persévérance scolaire du nouveau programme Créneau carrefour jeunesse (CCJ), démarré le 1^{er} janvier 2017. Ce programme vise à encourager la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse maintenant aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheurs récents qui fréquentaient, il y a moins de six mois, un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes.

Le Ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme favorisera l'adaptation nécessaire des services pour assurer une intervention adaptée aux réalités des filles et des garçons. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, 2 055 ententes ont été signées avec les jeunes, dont 945 étaient des filles et 1 110 des garçons.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans un souci de cohérence et de consolidation de l'offre de service de sa direction des communications, qui a été fusionnée en 2015-2016 avec celle du Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère reporte à 2017-2018 la mise en place d'un comité permanent ainsi que la rédaction d'une nouvelle politique linguistique ministérielle.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Le Ministère, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française. Un service linguistique est accessible au personnel du Ministère.

Le Ministère veille à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre. Par ailleurs, divers outils linguistiques sont accessibles dans l'intranet ministériel.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte des renseignements relatifs à la répartition de son effectif, de même qu'à tout contrat de service comportant une somme de 25 000 \$ ou plus.

Tableau 26 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées, pour l'année 2016-2017

Catégories*	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employées et employés
Personnel d'encadrement	175 803,9	309,2**	176 113,1	96,4	106
Personnel professionnel	1 237 862,7	10 239,5	1 248 102,2	683,4	696
Personnel de bureau, technicien et assimilé	546 213,6	3 918,4	550 132,0	301,2	299
Agentes et agents de la paix	-	-	-	-	-
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et de service	2 022,4	434,2	2 456,6	1,3	1
Total en heures	1 961 902,6	14 901,3	1 976 803,9		
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3 h)	1 074,3	8,1	1 082,4		

* Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

** Heures supplémentaires effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Tableau 27 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

	Nombre	Valeur (k\$)
Contrat de service avec une personne physique*	1	140 000
Contrats de service avec autre qu'une personne physique**	8	1 386 166
Total des contrats de service	9	1 526 166

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le Ministère adhère aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011 et déploie des efforts de façon continue afin de répondre aux exigences gouvernementales.

Éléments	Explications
Sections ou sites Web non conformes	<ul style="list-style-type: none"> Site Web privé du Secrétariat aux emplois supérieurs, réservé aux titulaires d'un emploi supérieur; Certains documents téléchargeables dans les sites Web.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<ul style="list-style-type: none"> Lien qui pointe vers une page Accessibilité pour tous les sites Web; Lecteurs vidéos et audios accessibles pour les présentations avec support multimédia; Fermeture de deux sites dans le cadre de la rationalisation des sites Web gouvernementaux : le site Vers un traité et le site public du Secrétariat aux emplois supérieurs.
Obstacles et situations particulières	<ul style="list-style-type: none"> Bien que conformes, certains sites Internet ne répondent pas entièrement aux standards d'accessibilité du Web, dont ceux du Ministère, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques et du Secrétariat aux affaires autochtones. Pour répondre aux exigences gouvernementales, le Ministère a ajouté, sur chacun de ces sites, un lien en page d'accueil vers une page Accessibilité expliquant la situation; Court délai pour la formation du personnel du Ministère; Moratoire instauré par le Conseil des ministres pour tout projet de développement ou de refonte de sites Web qui ne sont pas en cours de réalisation.

Éléments	Explications
Ressources mises à contribution	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédacteurs de contenus, designers graphiques et équipe Web ; ○ Logiciels pour tester l'accessibilité, dont Color Contrast Analyser, Jaws, NVDA, Web Accessibility Toolbar et le valideur W3C.
Prévision d'une refonte	Oui, pour le site privé du Secrétariat aux emplois supérieurs.
Élaboration d'un plan action	Non
Sensibilisation et formation	Offre d'accompagnement par la Direction des communications et information sur l'accessibilité offerte sur l'intranet de la communication gouvernementale.
Cadre de gouvernance	Non

MESURES PRISES POUR RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec à l'égard du Ministère n'est en cours.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Ministère n'offre aucun service tarifé. Les programmes de financement qu'il administre ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, ceux-ci ayant des objectifs communautaires ou de développement social.

LOIS ET RÈGLEMENTS

ANNEXE

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones, au 31 mars 2017

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre	<ul style="list-style-type: none">○ Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18)<ul style="list-style-type: none">● Règlement sur l'allocation forfaitaire des frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1)● Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1)○ Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), fonctions relatives aux jeunes, notamment celles qui sont prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) à l'exception des sections II, III.1, III.1.1 et III.2<ul style="list-style-type: none">● Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)● Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 2)○ Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34)○ Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01)<ul style="list-style-type: none">● Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)
Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne	<ul style="list-style-type: none">○ Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1)○ Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2)○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section II

Lois et règlements dont l'application est confiée à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
 - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1)
 - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
 - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4)
 - Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5)
 - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6)
- Code des professions (RLRQ, chapitre C-26), section V.I du chapitre IV
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
 - Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1)
 - Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2)
 - Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3)
 - Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)

Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones

- Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section III.2
- Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1)
- Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)
- Loi permettant la mise en œuvre d'ententes avec les communautés mohawks (1999, chapitre 53)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Cercle de la haute fonction publique.....	13
Tableau 2 – Séminaires et autres activités de perfectionnement.....	14
Tableau 3 – Activités d'intégration pour les nouvelles et nouveaux titulaires.....	14
Tableau 4 – Programme de relève.....	14
Tableau 5 – Programme de mentorat.....	15
Tableau 6 – Nombre de projets et sommes engagées dans le cadre du PAAMU et du FIA II.....	33
Tableau 7 – Répartition de l'effectif en poste par programmes, au 31 mars.....	49
Tableau 8 – Répartition de l'effectif utilisé (exprimée en heures rémunérées et en ETC), au 31 mars.....	50
Tableau 9 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champs d'activité.....	51
Tableau 10 – Évolution des dépenses en formation.....	51
Tableau 11 – Jours de formation selon les catégories d'emplois.....	51
Tableau 12 – Nombre d'employées et employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emplois.....	52
Tableau 13 – Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier.....	52
Tableau 14 – Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes.....	54
Tableau 15 – Répartition des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes et par supercatégories, pour l'année 2016-2017.....	56
Tableau 16 – Dépenses d'investissement du ministère du Conseil exécutif, par programmes.....	57
Tableau 17 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2016-2017.....	58
Tableau 18 – Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, pour l'année 2016-2017.....	59

Tableau 19 – Embauche des membres des groupes cibles, pour l'année 2016-2017	60
Tableau 20 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi	60
Tableau 21 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	61
Tableau 22 – Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégories d'emplois pour l'année 2016-2017.....	61
Tableau 23 – Taux d'embauche des femmes, par statuts d'emploi, pour l'année 2016-2017	62
Tableau 24 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2017.....	62
Tableau 25 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre d'initiatives soumises au Centre de services partagés du Québec	62
Tableau 26 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées, pour l'année 2016-2017	65
Tableau 27 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.....	66

